



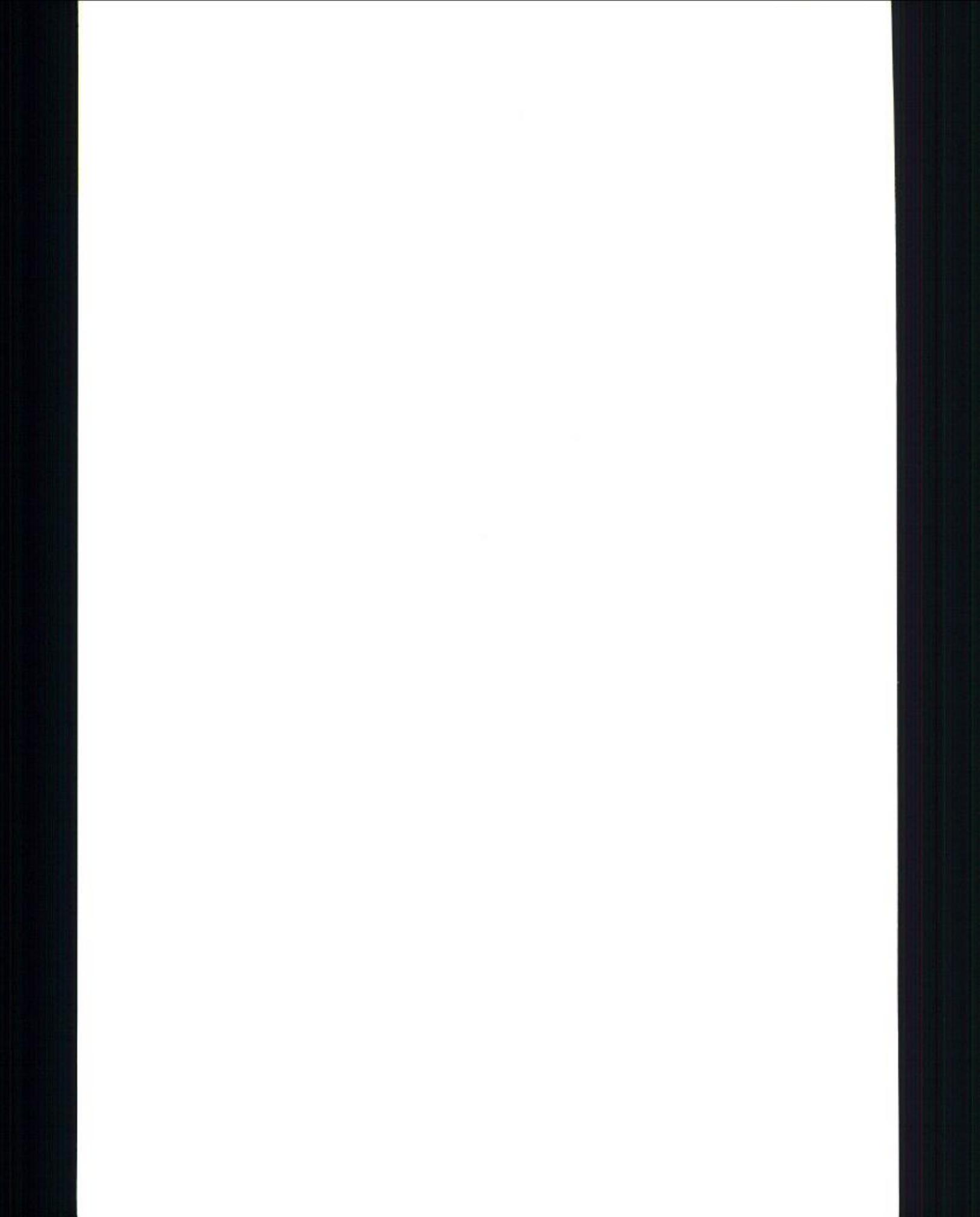
SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU
R A P P O R T D ' A C T I V I T É S 2 0 0 1

Une eau de qualité pour tous !



SPGE

Société Publique
de Gestion de l'Eau



RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SPGE

exercice 2001



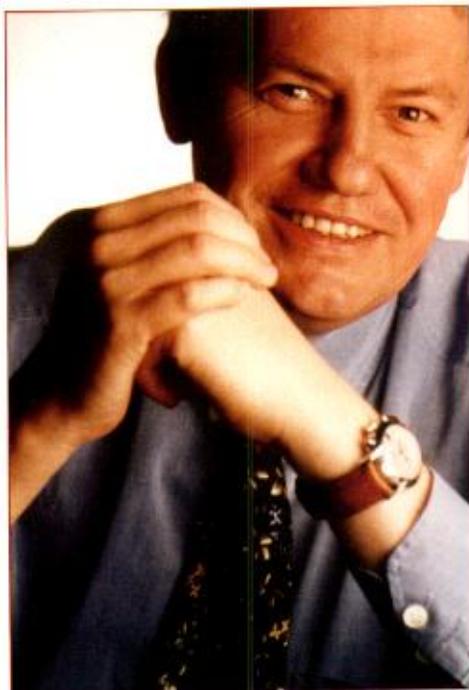
SOMMAIRE

	• MESSAGE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
	• MESSAGE DU COMITE DE DIRECTION	5
	• COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE DE DIRECTION	9
	1 LA SPGE, sa structure, son actionnariat, ses organes...	11
	• La structure de la société	
	• L'actionnariat	
	• Les organes d'avis et de contrôle	
	2 LES RESULTATS D'ACTIVITES	22
	• Programme des investissements 2000-2004	
	• La protection des prises d'eau souterraine destinées à la distribution publique	
	• Egouttage prioritaire	
	3 BILAN ET COMPTES DE RESULTATS	61
	• Rapport du Collège des Commissaires	
	4 LES MOYENS	67
	5 PERSPECTIVES 2002	69





MESSAGE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean-Claude MARCOURT

A l'occasion du premier rapport officiel de nos activités, nous présentons les objectifs de développement de notre société.

Parmi ceux-ci, le programme des investissements en assainissement et en protection était considéré comme le principal défi à relever dans le cadre de nos missions fixées, rappelons-le, par le décret du 15 avril 1999.

L'exercice 2001 nous permet de présenter les premiers résultats engrangés.

En matière d'assainissement, le programme des investissements, arrêté par le Gouvernement wallon, porte sur un montant total de 900 millions d'euros (36 milliards de BEF) de projets à engager pour le 31 décembre 2004 (terme du 1^{er} contrat de gestion).

Le développement d'une bonne coordination avec les intercommunales (nos principaux partenaires pour relever ces défis), nous a permis d'autoriser la mise en chantier de plus de cent dossiers de construction de stations d'épuration et de pose de collecteurs pour un montant global de plus de 180 millions d'euros. L'objectif 2001 qui nous était assigné est donc rencontré.

En ce qui concerne la protection des captages, la SPGE a financé des études de zone de prévention pour plus de 8 millions d'euros.

Nous sommes donc sur le bon chemin !

Bien sûr, nos missions ne s'arrêtent pas là. Il ne suffit pas en effet, de donner des autorisations pour améliorer le taux d'assainissement des eaux usées de la Wallonie. Encore, faut-il accélérer les opérations de réalisation concrète des projets décidés !

Par les simplifications administratives réalisées et la recherche d'un allègement général des procédures, la SPGE contribue directement à l'amélioration de la performance du secteur.

En outre, dans le but de coordonner les actions, la SPGE a adopté, en accord avec les intercommunales, des mesures permettant d'uniformiser les méthodes de gestion et les procédures, en vue de dégager des économies d'échelle appréciables.



A ce sujet, un subtil équilibre se met en place en pleine concertation avec les opérateurs, sur base duquel, l'autonomie responsable se développe en parallèle aux nécessaires coordinations de base.

Mais, soulignons-le, le projet d'entreprise de la SPGE va bien au-delà de ces aspects, notamment par l'impact permanent de son action sur le développement économique d'un secteur fort de la Wallonie. L'interface avec les entreprises est un des axes de développement futur de la société. Nous y sommes bien entendu très attentifs.

Notre projet, c'est aussi celui du citoyen. Nous intervenons en effet en aval du processus de consommation et nous nous attachons à rendre à la nature une ressource vitale. A travers ce processus et en collaboration avec les opérateurs de terrain, il s'impose de tout mettre en œuvre pour sensibiliser les consommateurs à des comportements hautement responsables.

Tous pour l'eau, l'eau pour tous...! Ce slogan est fédérateur ! Il représente bien ce qu'est la SPGE au cœur des opérateurs wallons du secteur. Tout en rappelant que l'eau est un droit fondamental pour tout être humain, il souligne ainsi la dimension sociale des métiers de l'eau.

L'eau et son cycle est le projet de la SPGE. Son impact sur la vie quotidienne des citoyens est tel qu'il doit nous mobiliser dans le cadre général de la promotion du développement durable.

Jean-Claude MARCOURT



MESSAGE DU COMITE DE DIRECTION

A l'examen des résultats de l'exercice 2001, on peut affirmer que l'assainissement public des eaux usées a bénéficié d'une nouvelle dynamique. C'est de bonne augure pour la suite des événements. Ces résultats sont certainement liés à la densité du tissu relationnel établi avec les opérateurs. Mais la SPGE les doit aussi à l'ensemble de son personnel oeuvrant aux différents niveaux de responsabilité déterminés dans la toute jeune structure mise en place.

"Investir vite et bien !", tel est l'objectif de développement central de la SPGE. Il est partagé par l'ensemble des collaborateurs. Il fait, petit à petit, partie de la culture de l'entreprise.

Mais, comme pour toute entreprise, les défis à relever sont permanents ! Et parmi ceux-ci, la capacité de se projeter dans l'avenir représente assurément l'enjeu fondamental pour tout dirigeant.

Il peut paraître paradoxal de parler de demain, alors que nous introduisons le rapport des activités d'hier. C'est pourtant notre rôle !

Des questions essentielles, telles que l'intégration de l'égouttage prioritaire dans l'assainissement public ou encore la recherche de solutions concrètes aux difficultés rencontrées sur le terrain de l'épuration individuelle sont autant de sujets qui mobilisent notre attention !

Il nous appartient d'anticiper sur les problèmes de société et de constituer un outil d'aide à la décision pour les responsables politiques. A partir de 2002, les PCGE seront revus et progressivement remplacés par les PASH (plan d'assainissement par bassin sous hydrographique). Une structure de financement de l'égouttage (actuellement à l'étude) sera proposée en vue d'optimiser les moyens financiers à consacrer et d'assurer une bonne coordination avec l'épuration.

Plus concrètement, il faut pouvoir compter sur des supports nouveaux liés aux bassins hydrographiques plutôt qu'aux frontières administratives pour les investissements en matière d'égouttage prioritaire.

Deux objectifs apparaissent clairement à ce sujet :

- l'accélération du rythme des investissements et ainsi l'augmentation significative du taux de récolte des eaux usées d'une part ;
- et l'optimisation financière des programmes d'autre part.

Ces objectifs participent au projet global de la SPGE et ils doivent contribuer à l'amélioration de la rentabilité environnementale des investissements de base (stations d'épuration).

C'est une œuvre de développement durable qui génèrera inévitablement des modifications importantes aux niveaux opérationnel et de gestion.

Complémentaire à ce projet, le développement de l'épuration individuelle, de même que l'assainissement de certaines zones par la "petite" épuration collective devraient compléter le projet de la SPGE.

L'avenir s'annonce donc particulièrement fertile en projets de développement et la SPGE se prépare activement à relever les différents défis futurs pour le bien du citoyen et le développement écologique de la Région wallonne.

Le Comité de Direction

5



La SPGE

ses organes consultatifs
son Conseil d'Administration
son personnel
son Comité de Direction

*en marche pour
un projet de société...*



Jean-François BREUER



Michel CORNELIS

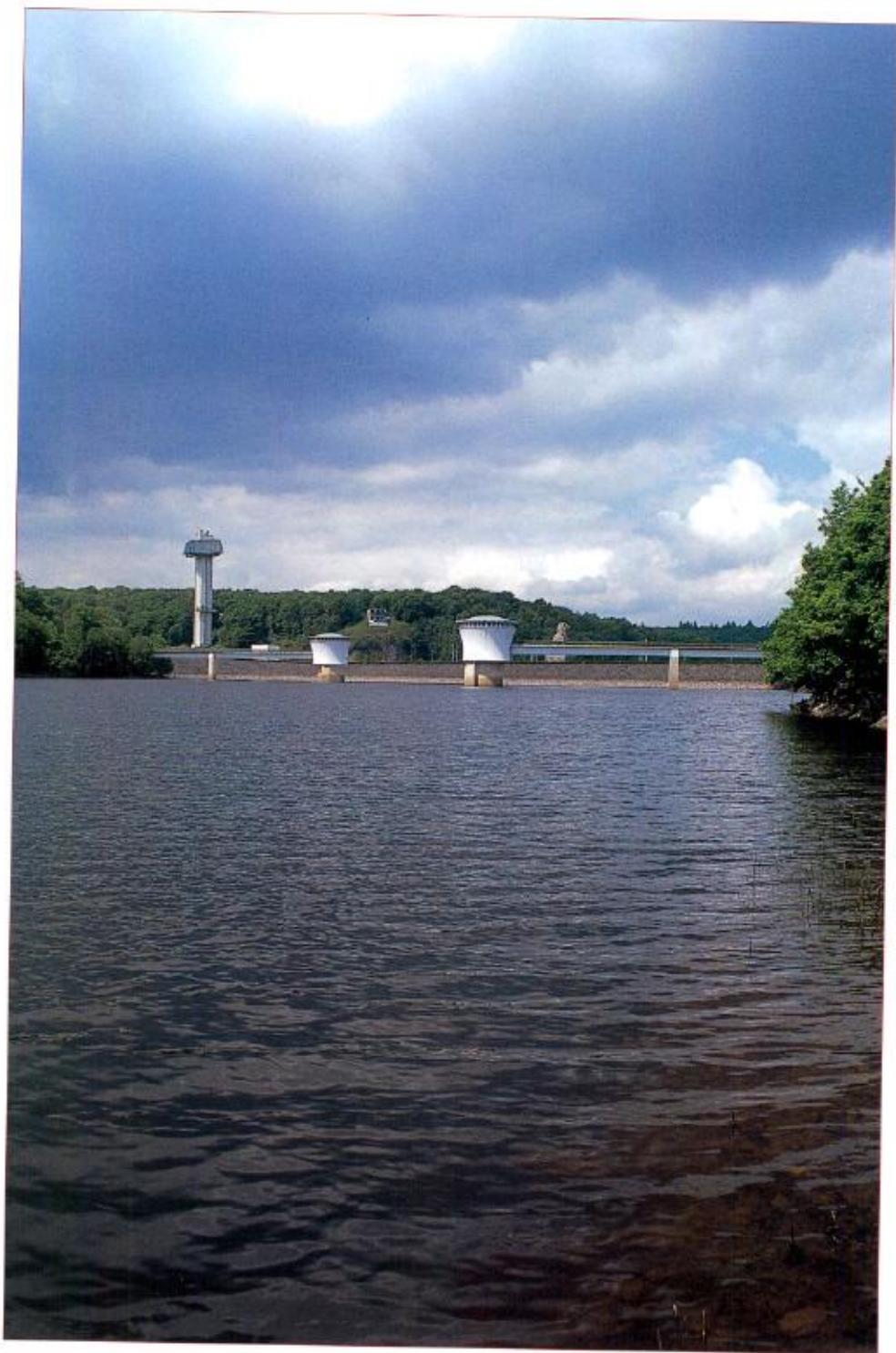
Une eau
de qualité
pour tous !



Jean-Marie HERMANS



Jean-Marie HERMANS



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE DE DIRECTION

En remplacement de Monsieur Louis MALVOZ, Administrateur démissionnaire, l'Assemblée générale a procédé à la nomination de Monsieur Eric VAN CAPPELEN.

Le Conseil d'Administration tient à remercier M. L. Malvoz pour la compétence et le dévouement dont il a fait preuve dans l'exercice de son mandat.

En conséquence de ce changement, le Conseil d'Administration et le Comité de Direction se composent comme suit :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARCOURT Jean-Claude, Président
BREUER Jean-François, Vice-Président
CORNELIS Michel, Vice-Président
ANTOINE Bernard, Administrateur
BARBEAUX Michel, Administrateur
BORSUS Willy, Administrateur
DECONINCK Marc, Administrateur
DELBAR Gonzague, Administrateur
DUCARME Daniel, Administrateur
LIBIEZ Philippe, Administrateur
VAN CAPPELEN Eric, Administrateur
STES José, Administrateur
VAN SEVENANT Eric, Administrateur
SRIW
S.A. SPARAXIS (*)
S.A. ROBOTICS AND AUTOMATION (*)
S.A. SOCOFE
MARTIN Jean-Luc, Secrétaire

(*) Groupe SRIW

LE COLLÈGE DES RÉVISEURS

DAERDEN Frédéric (*)
LEBRUN Daniel (*)
VANDESTEEN Philippe (*)
RION Pierre (**)

(*) Membres de l'Institut des réviseurs d'entreprise

(**) Représentant de la Cour des Comptes

LE COMITÉ DE DIRECTION

BREUER Jean-François, Président a.i.
CORNELIS Michel, Vice-Président
MARTIN Jean-Luc, Membre
HERMANS Jean-Marie, Membre

LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

BOURY Philippe
TRICOT Michel





LA SPGE, sa structure, son actionnariat, ses organes...



LA STRUCTURE DE LA SOCIETE

La SPGE est constituée sous la forme d'une société anonyme de droit public, dont le siège social est implanté à Verviers, rue Laoureux, n° 46.

Au stade actuel de son développement, elle est composée de 35 collaborateurs(trices).

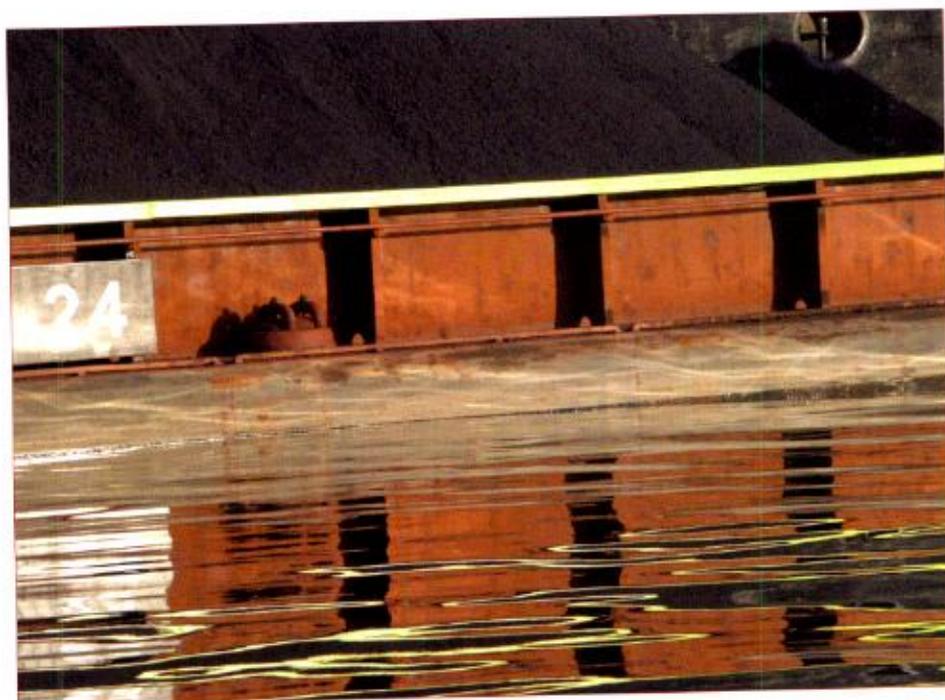
Sa gestion repose sur les principes suivants :

- la souplesse et l'efficacité ;
- la réduction maximale de la hiérarchie ;
- une responsabilisation optimale des acteurs.

LA RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS : ORGANIGRAMME

La répartition des attributions est articulée à partir de 3 grands domaines d'activités, à savoir :

- la gestion comprenant le budget, les finances et la comptabilité ;
- l'opérationnel englobant les aspects techniques ;
- la logistique reprenant les services juridiques, l'administration générale, le personnel affecté au service des experts.



LES ATTRIBUTIONS

Nous présentons ci-dessous la liste des principales attributions des services ou centres de responsabilité fondant l'organisation de base de la société. Sans être exhaustive, cette liste reprend les missions qui peuvent être considérées comme stratégiques.

◆ Centre de responsabilité BUDGET & FINANCES

• Plan financier :

La société fonctionne sur la base d'un "business plan" présentant une prospective des grands équilibres financiers à 5 ans. Le plan financier indique également les grandes tendances à 10 ans.

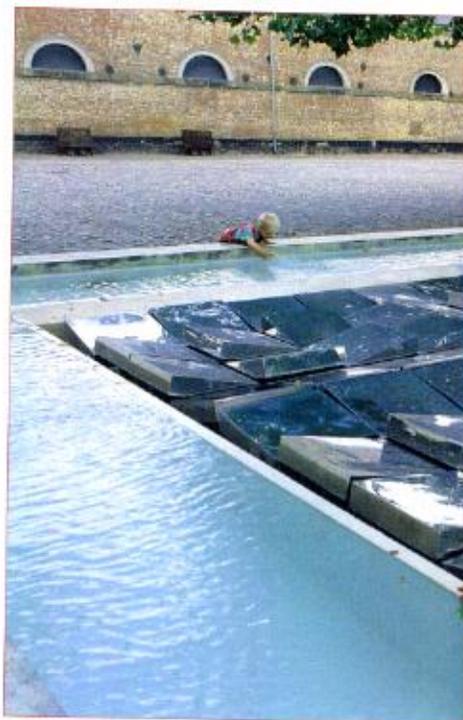
C'est une référence de base pour la gestion stratégique. L'élaboration du plan financier repose sur les grands principes suivants :

- *la réalisation des objectifs fixés par le programme des investissements arrêtés par le Gouvernement wallon.*

Il y a lieu de noter à ce sujet qu'une procédure d'actualisation du programme approuvé en 2000 est actuellement en cours. Ce qui entraîne une révision du 1^{er} plan financier de la société. Cette mise à jour confirme bien la dynamique qui caractérise un secteur particulièrement évolutif.

- *la présentation prospective des lignes de produits et de charges, et plus particulièrement la fixation du niveau du coût-vérité.*

Le contrat de gestion détermine le niveau maximum du coût-vérité autorisé jusque 2005, soit 0,3966 € (16 BEF) par m³ distribué et facturé. L'évolution annuelle du coût-vérité dépend du degré de réalisation des investissements et plus particulièrement des projections des paiements effectifs pour les différents projets composant le programme des investissements. Notons également que la mise en fonctionnement des infrastructures génère aussi des charges d'exploitation qui ont un impact sur le niveau du coût-vérité.



LA SPGE, sa structure, son actionnariat, ses organes...



*Notre projet,
c'est aussi
celui du citoyen !*

- la prise en compte d'hypothèses sur différents paramètres à caractère économique.

Le plan financier est établi à partir d'hypothèses formulées concernant certains paramètres importants, tels que :

- l'évolution de la consommation d'eau ;
- le niveau des taux d'intérêt débiteurs et créditeurs ;
- l'évolution du taux d'inflation, etc...

• Gestion de la trésorerie :

Le plan financier préfigure le plan de trésorerie pluriannuel. Sur la base de ce dernier, la gestion de la trésorerie induit des prestations quotidiennes encadrées par un "Manuel des procédures internes" arrêté par le Conseil d'Administration.

• Opérations comptables et tenue quotidienne de la comptabilité.

• Fiscalité :

La complexité des relations contractuelles, de même que la technicité de certaines opérations de gestion imposent un suivi régulier du respect de la législation fiscale.

◆ Centre de responsabilité SERVICES TECHNIQUES

• Elaboration des programmes des investissements (assainissement et protection) :

Comme nous le signalons ci-dessus, les services techniques, en parfaite collaboration avec les opérateurs de terrains, élaborent les projets de programmes des investissements soumis au Conseil d'Administration et présentés pour approbation au Gouvernement wallon.

Rappelons que ces programmes sont en voie d'actualisation prévoyant notamment :

- l'intégration des variations de coûts ;
- l'adaptation des investissements faisant suite à de nouvelles études éventuelles ;
- la prise en compte de priorités réglementaires comme, par exemple, la directive européenne relative aux eaux de baignade ;



- l'examen des propositions des producteurs en matière de protection des captages.

- **Suivi de l'exécution du programme des investissements :**

La SPGE n'est pas un organisme de tutelle. Les relations qu'elle entretient avec les opérateurs sont basées sur 3 grands principes, à savoir :

- simplifier les procédures et charges administratives ;
- réduire les délais de décision ;
- favoriser l'autonomie responsable des opérateurs sur la base d'une logique de résultats à atteindre.

A partir de ce canevas de gestion, le service technique analyse et transmet au Comité de Direction et/ou au Conseil d'Administration les dossiers remis par les organismes d'épuration agréés aux stades de l'avant projet, du projet ou de l'adjudication.

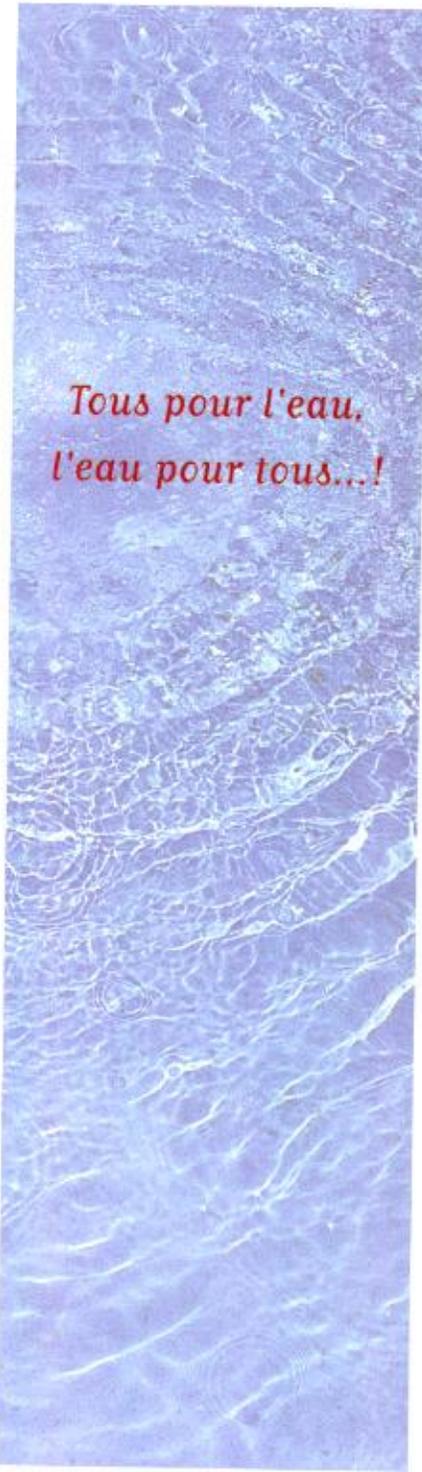
- ◆ **Centre de responsabilité
LOGISTIQUE ADMINISTRATIVE**

- **Gestion (en concertation avec les organismes d'épuration) des difficultés juridiques rencontrées dans le secteur et notamment :**

- marchés publics ;
- responsabilités en cas de pollution ;
- implantations ;
- acquisitions ;
- expertises.

- **Mise en place, suivi et optimalisation des relations contractuelles :**

Les contrats d'assainissement, de protection et d'épuration constituent les bases des relations contractuelles avec les organismes d'épuration agréés (contrat d'épuration) et les producteurs (contrats d'assainissement et de protection).

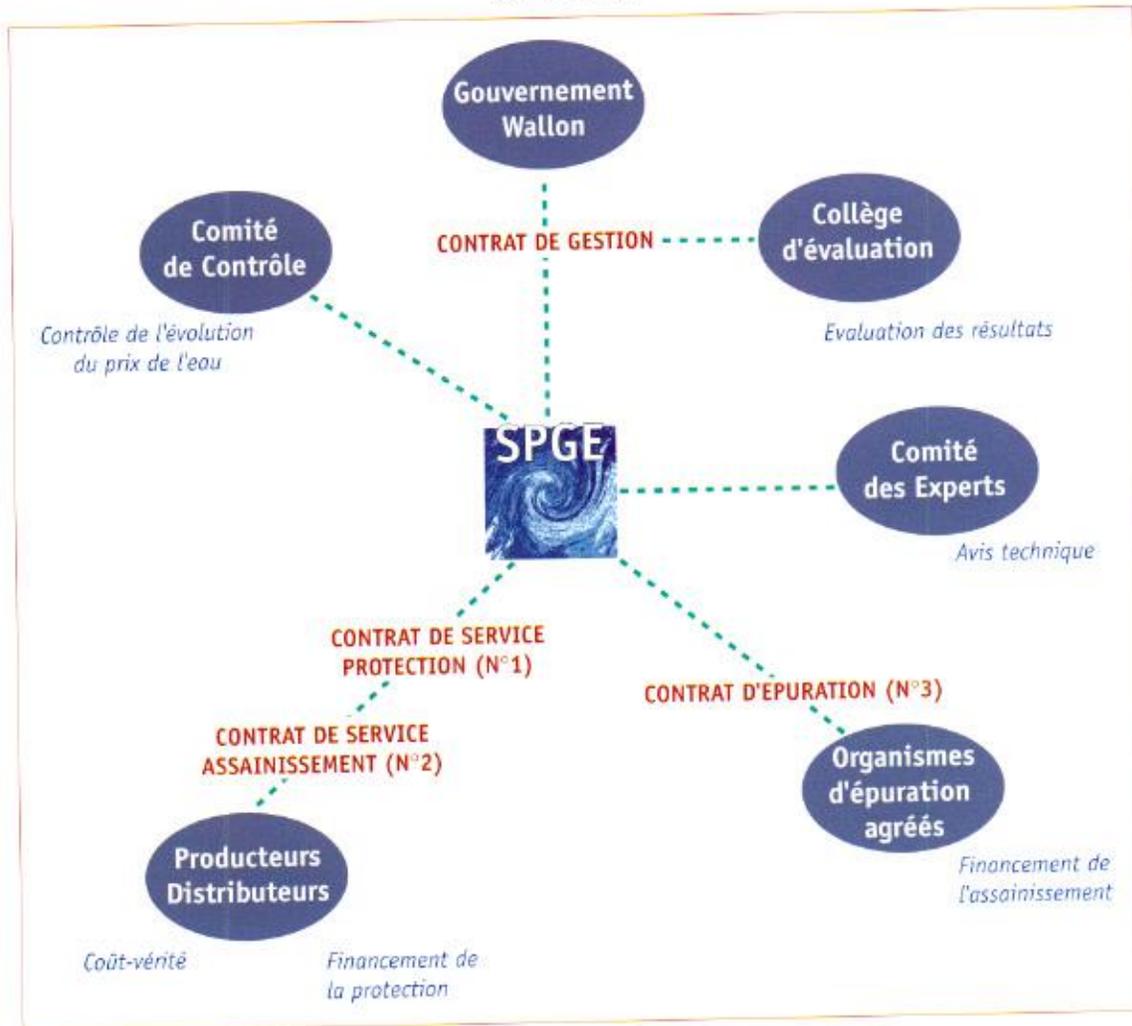


*Tous pour l'eau,
l'eau pour tous...!*



LA SPGE, sa structure, son actionnariat, ses organes...

Le schéma des relations contractuelles se présente comme suit :



Ces relations contractuelles confirment les domaines d'activité de la SPGE. Rappelons-les brièvement :

- La protection des captages :
Les propositions des producteurs font actuellement l'objet d'analyses en vue de l'élaboration d'un second plan des investissements en la matière.
- L'assainissement public des eaux usées :
Pour la mise en œuvre effective de l'assainissement



public, la SPGE conclut avec les organismes d'épuration agréés, un contrat d'épuration par lequel ces derniers assurent, contre rémunération, la construction et le fonctionnement des ouvrages à construire (essentiellement, stations d'épuration et collecteurs). Un second avenant est actuellement en cours de négociation avec les organismes d'épuration. Celui-ci doit reprendre les investissements à réaliser par les organismes d'épuration durant les 3 prochaines années.

- La coordination avec l'égouttage prioritaire :
Durant l'exercice 2001, la SPGE a également assuré en missions déléguées, pour le Gouvernement wallon, le financement des travaux d'égouttage prévus aux plans triennaux des communes.

Au 31 décembre 2001, l'état de situation des relations contractuelles se présentait comme suit :

- Contrat d'épuration :
Les 8 organismes d'épuration agréés (intercommunales) ont signé les contrats d'épuration.
- Contrat de protection :
70 producteurs ont décidé d'adhérer au système proposé par la SPGE, ce qui, en volume, représente 99,5 % de la production.
- Contrat d'assainissement :
67 producteurs ont signé le contrat d'assainissement, ce qui représente 99 % des volumes produits et distribués en Wallonie.
- **Coordination et économies d'échelle :**
Par la recherche d'une plus grande uniformisation de certaines procédures et par le regroupement de commandes, des économies d'échelle appréciables peuvent être obtenues.

C'est le cas dans le domaine des assurances, pour lequel des contrats cadre ont été négociés sur la base du programme complet des investissements.



LA SPGE, sa structure, son actionnariat, ses organes...

Durant l'exercice 2001, deux types de contrats cadre ont été finalisés pour l'assurance "tous risques chantiers" et pour la couverture des risques liés à la garantie décennale.

Le regroupement de ces contrats a permis d'améliorer la performance générale de ce service d'assurances et notamment :

- l'élargissement des garanties ;
- des économies d'échelle appréciables (de 20 % à 40 % selon le type de chantiers) ;
- la simplification administrative pour la gestion de base et le traitement des sinistres ;
- une approche coordonnée et uniforme pour le secteur induisant une plus grande fiabilité pour les entreprises.

Le groupe AON a été désigné pour assurer la gestion de ces "contrats abonnement" à partir d'une co-assurance constituée pour ces domaines précis et composée de la SMAP (50 %), de FORTIS (25 %) et d'AXA (25 %). Des démarches sont actuellement en cours en vue de dégager les mêmes résultats pour d'autres secteurs comme l'assurance patrimoine, les assurances véhicules, la responsabilité, etc...



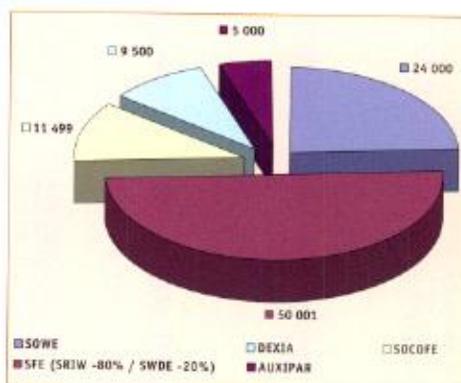


L'ACTIONNARIAT

CAPITAL SOCIAL

Durant l'exercice social 2001, la répartition du capital social a été très légèrement modifiée, la Région wallonne ayant transféré à la SFE les 174 actions qu'elle détenait. Par ailleurs, la société Innotech, titulaire d'une action, l'a transférée également à la SFE, ce qui porte le nombre total d'actions détenues par celle-ci à 50.001.

un holding public regroupant la SRTIW (80 %) et la SWDE (20 %) :		
• la SFE	50.001 parts	50,001 %
les institutions financières agréées par le Gouvernement Wallon :		
• DEXIA	9.500 parts	9,5 %
• AUXIPAR	5.000 parts	5 %
• SOCOFE	11.499 parts	11,499 %
une société commerciale composée de producteurs, de distributeurs et des organismes d'épuration :		
• la SOWE	24.000 parts	24 %



CAPITAUX PERMANENTS

En date du 19 décembre 2000, l'Assemblée générale extraordinaire de la SPGE a décidé d'émettre 1000 parts bénéficiaires en rémunération des apports effectués par la Région wallonne. Un premier apport a été enregistré, le 19 décembre 2000 et valorisé au montant de 293.618.032 € (11.844.522.082 BEF). Cet apport représente :

- les parts détenues par la Région wallonne au sein de la SWDE ;
- le produit du fonds pour la protection des eaux.

Le 22 décembre 2001, la SPGE enregistrait un deuxième apport de la Région wallonne pour un montant de 80.511.817 € (3.247.838.659 BEF). Les parts bénéficiaires (parts B) ont ainsi été réévaluées à due concurrence, ce qui porte leur valeur globale à 374.129.850 € (15.092.360.741 BEF).



LA SPGE, sa structure, son actionnariat, ses organes...



LES ORGANES D'AVIS ET DE CONTROLE

LES ORGANES D'AVIS

◆ Le Comité de Contrôle

Ce Comité a été mis en place sur la base de l'arrêté du 15 avril 1999. Il s'agit d'un établissement public autonome régi par la loi du 27 juin 1991. Il a pour mission de veiller à ce que l'évolution du prix de l'eau soit orienté dans le sens de l'intérêt général. Il est composé de 14 membres effectifs et 14 membres suppléants représentant :

- le Gouvernement (2 membres) ;
- l'Union des Villes et Communes de Wallonie (2 membres) ;
- le Conseil central de la Consommation (2 membres) ;
- le Conseil économique et Social de la Région wallonne (6 membres).

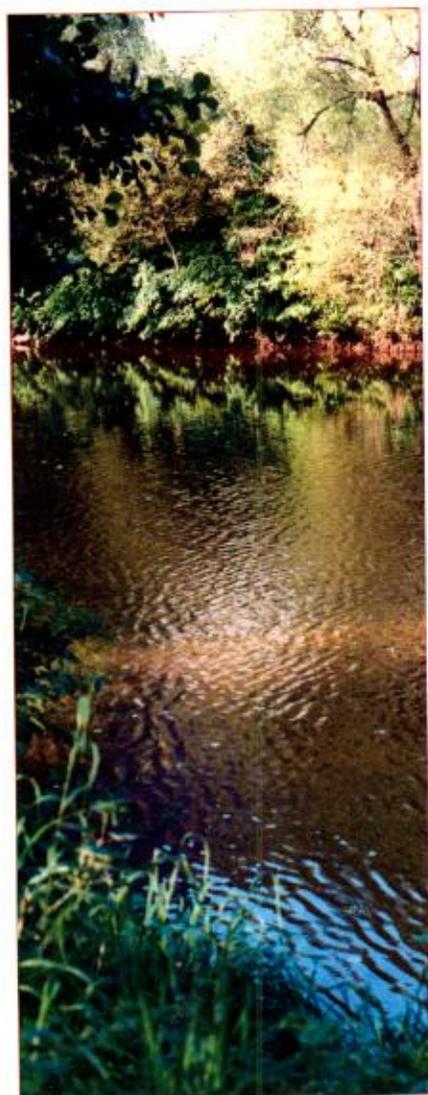
Durant l'exercice 2001 et pour le domaine d'activités de la SPGE, ce Comité s'est notamment penché sur la question du coût-vérité et plus spécifiquement sur la proposition de prélever un premier niveau de coût-vérité de 0,1487 € (6 BEF) au m³ distribué et facturé aux consommateurs wallons. L'implication de cette décision, de même que sa conformité aux prévisions du plan financier également présenté au Comité ont fait l'objet d'analyses approfondies pour aboutir à un avis favorable et des recommandations en matière d'informations aux citoyens.

◆ Le Comité des Experts

Le Comité des Experts, mis en place sur la base d'un arrêté du 3 juin 1999, est composé de huit représentants des producteurs-distributeurs et épurateurs. Il a pour mission principale de rendre des avis sur toute question technique relative à la gestion de l'eau et de remettre des avis techniques sur tout différend entre un opérateur du secteur de l'eau et la SPGE dans le cadre de l'exécution des contrats de service.

Le Comité des Experts a été mis en place le 20 mars 2000. Durant l'exercice 2001, les travaux du Comité ont principalement porté sur :

- les mesures de protection de captage et leurs coûts ;



- le traitement des eaux industrielles ainsi que la taxe sur le déversement des eaux industrielles dans les stations d'épuration ;
- les procédures d'attribution de marché ;
- les coûts d'application et des études relatives aux normes EMAS ;
- la rémunération des offres non retenues lors de l'adjudication des STEP.

◆ Aquawal

Aquawal est l'association régionale wallonne de l'eau. Cette association assure une coordination et offre un lieu de concertation et d'information entre les producteurs-distributeurs d'eau et les épurateurs en Wallonie.

En outre, elle intervient très régulièrement comme organe de concertation dans le cadre des activités de la SPGE et de ses décisions stratégiques.

L'ORGANE DE CONTRÔLE

Collège d'évaluation

Le Collège d'évaluation est composé de :

- 2 commissaires du Gouvernement auprès de la SPGE ;
- des réviseurs d'entreprise de la SPGE ;
- 1 représentant de la DGRNE ;
- 1 spécialiste de l'Ecologie des eaux douces ;
- 1 représentant des élus communaux ;
- 1 spécialiste du Droit de l'Environnement ;
- 1 représentant de l'Inspection des Finances.

Son rôle consiste à évaluer les résultats atteints par la SPGE sur la base des objectifs préalablement fixés. Plus globalement, il assure le contrôle de l'efficacité, de l'efficience et de la pertinence de la gestion de la SPGE, à partir d'une série de ratios prévus dans le contrat de gestion.

*L'eau et son cycle,
le projet qui
nous mobilise !*





L'ensemble des activités de la SPGE comprend, rappelons-le, 3 grands secteurs d'intervention, à savoir :

- l'assainissement public des eaux usées domestiques, dont les principaux travaux consistent en la construction de stations d'épuration collective, la pose de collecteurs et la mise en place de tout autre équipement nécessaire à la bonne performance de la collecte et du traitement des eaux usées ;
- la protection des prises d'eau souterraine destinées à la distribution publique ;
- le financement en missions déléguées de l'éouttage prioritaire.

Les différents résultats d'activités sont donc présentés en 3 parties.

ASSAINISSEMENT

Selon les relations contractuelles avec les opérateurs, les projets présentés par ces derniers suivent un processus décisionnel précis qui peut être synthétisé comme suit :

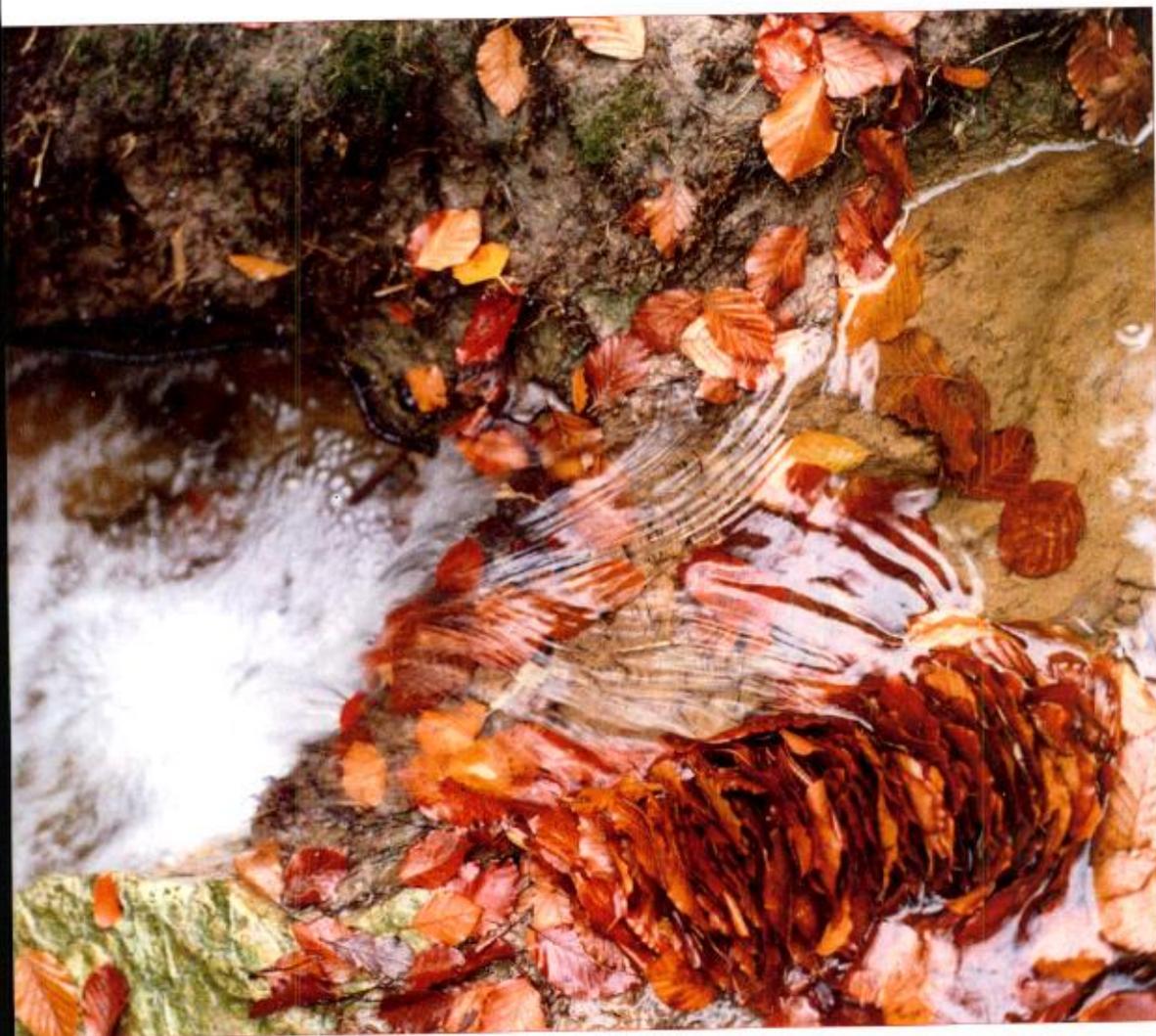
Approbation

Avant-projet	Conseil d'Administration				
Projet	Conseil d'Administration				
Adjudication	<table border="1"> <tr> <td>Projets < 2,5 m[€]</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Comité de Direction : si le montant est < 110 % de l'estimation du projet ↳ Conseil d'Administration : pour les autres cas </td> </tr> <tr> <td>Projets > 2,5 m[€]</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Comité de Direction : si le montant est ≤ à l'estimation ↳ Conseil d'Administration : pour les autres cas </td> </tr> </table>	Projets < 2,5 m [€]	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Comité de Direction : si le montant est < 110 % de l'estimation du projet ↳ Conseil d'Administration : pour les autres cas 	Projets > 2,5 m [€]	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Comité de Direction : si le montant est ≤ à l'estimation ↳ Conseil d'Administration : pour les autres cas
Projets < 2,5 m [€]	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Comité de Direction : si le montant est < 110 % de l'estimation du projet ↳ Conseil d'Administration : pour les autres cas 				
Projets > 2,5 m [€]	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Comité de Direction : si le montant est ≤ à l'estimation ↳ Conseil d'Administration : pour les autres cas 				



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Le tableau de bord qui suit reprend l'ensemble des dossiers prévus au programme des investissements approuvés par le Gouvernement wallon et présente également l'état d'avancement de ces derniers aux stades de l'avant-projet, du projet et de l'adjudication.



PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2000-2004

• ASSAINISSEMENT

Synthèse

Année prévue au programme des investissements	Montant prévu au programme des investissements en EURO	Montant approuvé à l'avant-projet en EURO
2001	192.970.483,31	54.866.944,71
2002	150.441.622,31	109.323.530,15
2003	168.566.357,38	5.021.557,86
2004	190.392.886,44	14.351.767,48
Total (en EURO)	702.371.349,46	183.563.800,21
Total (en BEF)	28.333.590.000	7.404.945.344
Programme de réserve (en EURO)	85 458 813,73	3 949 320,03
Programme de réserve (en BEF)	3 447 400 000	159 315 175

Cette synthèse met en évidence les éléments suivants :

Durant l'exercice 2001, la SPGE a autorisé des adjudications pour un total de **186,28 millions d'€**, dont **137,64** concernent des investissements repris au programme pour les années 2000-2001 (**71,3 %**).

Un certain nombre de dossiers prévus au programme pour les années 2000 et 2001 n'ont pas fait l'objet d'une adjudication à ce jour. Ces dossiers non-adjudugés ont été partiellement remplacés par d'autres dossiers initialement prévus pour les années 2002, 2003 et 2004 (**24 millions d'€**), ainsi que par des dossiers hors programme ou relatifs aux avenants sur l'encours.

Il est bien entendu que les montants adjudugés correspondent rarement aux montants initialement programmés. Force est cependant de constater que cette différence est globalement peu importante : **3,75 millions d'€ (+ 2,72 %)** si on s'en tient au programme 2000-2001, **1,02 millions d'€ (+ 0,63 %)** si on tient compte de l'ensemble du programme 2000-2004 et du programme de réserve.

Si on prend ces différences en considération, on peut dire que fin 2001, la SPGE a autorisé des marchés correspondant à :

- 69,4 % du programme initial pour les années 2000 et 2001 ;
- 3,9 % du programme initial pour l'année 2002 ;
- 6,5 % du programme initial pour l'année 2003 ;
- 4,6 % du programme initial pour l'année 2004.



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Montant approuvé au projet en EURO	Montant adjugé (avenants inclus) en EURO	Total des investissements, DIHEC, frais d'études et maîtrise d'ouvrage
84.780.799,36	137.641.059,99	
35.154.039,15	6.206.475,70	
12.503.717,93	9.960.610,39	
2.124.246,12	7.121.774,25	
134.562.802,56	160.929.920,33	186 282 806 €
5.428.249,999	6.491.896,893	7 514 629 766 FB
3 842 612,15	336 274,85	
155 010 590	13 565 294	



PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2000-2004

• ASSAINISSEMENT

Années d'engagement 2000 - 2001

Détails des réalisations

Sous bassin Hydrographique	Nom de l'ouvrage	OEA	Objet
Amblève	VIELSALM	AIVE	Réparation du collecteur de Vielsalm
	VIELSALM	AIVE	Réparation des vis de relevage de la station de Vielsalm
	Total Amblève		
Dendre	LESSINES	IPALLE	Collecteurs de Lessine - Lot 5 : Centre ville
Total Dendre			
Dyle-Gette	LONGUEVILLE	IBW	Collecteur et station de pompage de Longueville Nord
	ZETRUD-LUMAY	IBW	Collecteurs de la Gette - Lot 2
	ZETRUD-LUMAY	IBW	Construction de la station d'épuration de Zetrud-Lumay
Total Dyle-Gette			
Escout-Lys	CHERCQ	IPALLE	Collecteurs de Vaulx et Tournai - Antoing Lot 3
	CHERCQ	IPALLE	Collecteurs de Calonne et de Chercq - Antoing Lot 2
	CHERCQ	IPALLE	Collecteurs d'Antoing - Lot 1
	COMINES	IPALLE	Collecteurs de Comines - Lot 2 : Station de pompage et refoulement
	COMINES	IPALLE	Collecteurs de Comines - Lot 3 : Tronçon morte Lys
	COMINES	IPALLE	Collecteurs de Comines - Lot 1 : Collecteurs gravitaires
	FROYENNES	IPALLE	Collecteurs de la Melle - Lot 2
	FROYENNES	IPALLE	Collecteur du Rieu de Maire
	GRIMONPONT (Martinoire)	IPALLE	Construction de la station d'épuration de Grimonpont
	INCINERATEUR - BELOEIL	IPALLE	Incinérateur de Beloeil
	PLDEGSTEERT (F)	IPALLE	Collecteurs de Ploegsteert - Phases 2 et 3
	PONT BLEU	IPALLE	Construction de la station d'épuration du Pont Bleu
	PONT BLEU	IPALLE	Collecteurs du Pont Bleu - Lot 5
	PONT BLEU	IPALLE	Collecteurs du Pont Bleu - Lot 4
	PONT BLEU	IPALLE	Collecteurs du Pont Bleu - Lot 3
Total Escout-Lys			
Haïne	ANDERLUES	IDEA	Traitement tertiaire
	BOUSSOIT	IDEA	Station d'épuration de Boussoit - Phase 1
	ELOUGES	IDEA	Construction de la station d'épuration de Dour - Elouges
	FRAMERIES	IDEA	Mise à niveau de la station de Frameries
	GRAND-RENG	INTERSUD	Collecteur de Boutignies
	MORLANWELZ	IDEA	Collecteurs de la Haïne et de la Haye
	SAINT-VAAST	IDEA	Collecteur de Saint-Vaast sur la Haïne
	SAINT-VAAST	IDEA	Complément déshydratation et couverture dessableur
	TRIVIERES	IDEA	Collecteur de la Haïne - Phase 2
	TRIVIERES	IDEA	Collecteur du bois Hoyaux
	WASMUEL	IDEA	Remplacement des installations de traitement des boues
WASMUEL	IDEA	Extension phases 3 et 4 - Traitement tertiaire	



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Montant au programme en EURO	Montant approuvé à l'avant-projet en EURO	Montant approuvé au projet en EURO	Montant adjugé (avenants inclus) en EURO	DELTA en EURO
123.946,76			71.517,28	-52.429,48
99.157,41		79.965,49	86.390,89	-12.766,52
223.104,17		79.965,49	157.908,18	-65.196,00
446.208,34	877.419,13	891.288,77	744.269,94	298.061,60
446.208,34	877.419,13	891.288,77	744.269,94	298.061,60
322.261,58	257.834,06	296.370,47		
4.682.708,68			4.378.632,27	-304.076,41
7.806.167,10			7.297.954,83	-508.212,27
12.811.137,36	257.834,06	296.370,47	11.676.587,10	-812.288,68
1.232.030,82			1.254.006,60	21.975,79
1.224.594,01		1.148.088,15	970.277,89	-254.316,12
1.249.383,36			1.221.815,80	-27.567,57
2.218.647,05		2.089.767,20	2.228.405,18	9.758,13
121.467,83		123.946,76	202.526,41	81.058,58
3.428.367,45		3.890.490,56	4.043.657,30	615.289,85
542.886,82			543.807,74	920,92
4.189.400,57		4.202.353,75	2.247.078,35	-1.942.322,22
495.787,05				
1.487.361,15				
1.795.492,80			1.795.600,86	108,06
3.580.821,97		4.157.281,80	4.706.624,21	1.125.802,25
1.760.044,03		2.029.141,74	1.884.643,00	124.598,97
808.132,89			807.594,74	-538,15
1.970.753,52			1.971.219,69	466,16
26.105.171,31		17.641.069,96	23.877.257,75	-244.765,36
247.893,52				
4.090.243,16			3.871.367,41	-218.875,75
3.718.402,87	3.827.476,02	3.867.882,67		
495.787,05				
297.472,23				
1.388.203,74				
297.472,23		335.677,58		
495.787,05		277.640,75	311.811,01	-183.976,04
1.115.520,86		727.661,69	602.707,07	-364.077,67
1.214.678,27				
991.574,10		1.028.386,29	1.156.423,54	164.849,44
6.197.338,12				



PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2000-2004

• ASSAINISSEMENT

Années d'engagement 2000 - 2001

Détails des réalisations

Sous bassin Hydrographique	Nom de l'ouvrage	OEA	Objet
Haïne	WASMUEL	IDEA	Collecteurs du Saubin
	WASMUEL	IDEA	Dégrilleurs de la Digue de Cuesmes, de l'avenue de Cuesmes, du Trouillon Est et batardeau du collecteur de la Machine
	Total Haïne		
Lesse	BEAURAING (Gozin)	INASEP	Collecteurs centre ville et Baronville
	BRAS	AIVE	Construction de la station d'épuration de Bras
	LIBRAMONT (L'HOMME)	AIVE	Aménagement de la fosse à gadoues de Libramont versant L'Homme
	VILLERS-SUR-LESSE	INASEP	Collecteurs de Villers-sur-Lesse Jamblinne - Lot 2
Total Lesse			
Meuse amont et Oise	BRAIBANT	INASEP	Station de pompage et collecteur de Braibant
	BRAIBANT	INASEP	Construction de la station d'épuration de Braibant
Total Meuse amont et Oise			
Meuse aval	ANDENNE (SEILLES)	INASEP	Collecteur de Landenne-Seilles
	ENGIS	AIDE	Construction de la station d'épuration d'Engis
	KALTERHERBERG (D)	AIDE	Station de pompage et collecteur de Leykaul et Kùchelscheid
	LA BEFVE	AIDE	Remise en état des collecteurs de la Befve
	LA GUEULE	AIDE	Collecteur de la Bahnhofstrasse - Lot 2
	LA GUEULE	AIDE	Remise en état des collecteurs de la Gueule
	LA GUEULE	AIDE	Extension des collecteurs de l'Iterbach et de Tuljebach
	LANTIN	AIDE	Rénovation et aménagements de la station de Lantin (Lot 3)
	LIEGE Aval	AIDE	Station de pompage Les Bouhys
	LIEGE Aval	AIDE	Dilution - Lot 1 : Dérivation de l'areine Gerson-Fontaine
	LIEGE Aval	AIDE	Dilution - Lot 2
	LIEGE Aval	AIDE	Dilution - Lot 3
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Relining de la traversée sous-fluviale
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Porte Sainte Croix - Coordination MET
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Collecteur du Houyoux (Génie Civil) et raccordements
	RHISNES	INASEP	Collecteur de l'Émines
	THIER DE HUY	AIDE	Construction de la station d'épuration de Marchin
	WAREMME	AIDE	Rénovation de la station de Waremme
	Total Meuse aval		
Moselle	BASTOGNE (RHIN)	AIVE	Modernisation de la déshydratation des boues
	MARTELANGE	AIVE	Collecteur de Grumelange
	SAINT-VITH	AIDE	Station de pompage d'Emmels
Total Moselle			
Ourthe	CHAMPLON	AIVE	Construction de la station d'épuration de Champlon
	ESNEUX	AIDE	Construction de la station d'épuration d'Esneux



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Montant au programme en EURO	Montant approuvé à l'avant-projet en EURO	Montant approuvé au projet en EURO	Montant adjugé (avenants inclus) en EURO	DELTA en EURO
644.523,16				
446.208,34				
21.641.104,71	3.827.476,02	6.237.248,98	5.942.309,03	-602.080,02
2.156.673,67		2.351.270,08	1.937.510,01	-219.163,66
421.418,99			625.137,84	203.718,85
99.157,41		98.170,79	89.588,72	-9.568,69
339.614,13			303.723,29	-35.890,84
3.016.864,20		2.449.440,88	2.955.959,86	-60.904,34
292.762,25			293.224,03	461,78
449.430,96			449.373,67	-57,29
742.193,21			742.597,70	404,49
2.776.407,48	2.578.315,76	3.491.471,05	3.354.884,99	578.477,51
4.749.639,93		4.750.036,56	5.505.620,24	755.980,31
428.855,80			428.021,93	-833,86
684.186,13			685.278,99	1.092,86
513.139,60				
2.982.159,10		2.439.850,05		
676.749,32		675.931,27	591.387,19	-85.362,14
5.148.748,51			5.198.366,78	49.618,27
203.272,69		203.337,76		
867.627,34		67.575,77	79.964,48	
1.239.467,62				
495.787,05				
743.680,57				
1.784.833,38		1.551.278,02		
2.726.828,77	5.416.763,55			
979.179,42			816.653,98	-162.525,44
544.869,97			544.899,86	29,90
504.959,11			509.730,44	4.771,33
28.050.391,79	7.995.079,31	13.179.480,49	17.714.808,89	1.141.248,74
371.840,29		563.697,48	533.083,50	161.243,21
694.101,87			694.841,09	739,22
480.665,54			426.773,81	-53.891,73
1.546.607,70		563.697,48	1.654.698,40	108.090,70
570.155,11		621.097,23		
2.478.935,25			2.478.688,62	-246,63



PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2000-2004

• ASSAINISSEMENT

Années d'engagement 2000 - 2001

Détails des réalisations

Sous bassin Hydrographique	Nom de l'ouvrage	OEA	Objet
Ourthe	HOUFFALIZE	AIVE	Rénovation de l'aération de la station
	MARCHE	AIVE	Modernisation de la déshydratation des boues
			<i>Total Ourthe</i>
Sambre	BIERCEE	INTERSUD	Conduite de refoulement de Biercée
	BIERCEE	INTERSUD	Construction de la station d'épuration, de 2 stations de pompage et du collecteur de Biercée
	LOVERVAL-HAIES	IGRETEC	Construction de la station d'épuration de Loverval-Haies
	LOVERVAL-HAIES	IGRETEC	Collecteur principal de Malinnes
	MARBAIX	INTERSUD	Station de pompage de Gozée
	MARBAIX	INTERSUD	Construction de la station d'épuration de Marbaix
	MARBAIX	IGRETEC	Collecteur de Marbaix
	MARCHIENNE-AU-PONT	IGRETEC	Construction de la station d'épuration de Marchienne-au-Pont
	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	IGRETEC	Traitement des boues de Montignies-sur-Sambre
	MORNIMONT	INASEP	Collecteur de Spy et de Moustier
	MORNIMONT	INASEP	Collecteur de Falisolle - 1er tronçon
	MORNIMONT	INASEP	Collecteur de Falisolle - 2ème tronçon
	ROSELIES	IGRETEC	Collecteur amont du Ri de Sinri à Bouffioux
	SAINT-AUBIN FLORENNES	INASEP	Construction de la station d'épuration de Florennes
	SAINT-AUBIN FLORENNES	INASEP	Collecteur de Florennes-Saint-Aubin
	SAINT-AUBIN FLORENNES	INASEP	3 stations de pompage périphériques de Florennes
	SOLRE S/SAMBRE	INTERSUD	Collecteur de Solre-sur-Sambre Centre
	SOLRE S/SAMBRE	INTERSUD	Collecteur de Hantes-Wihéries
	SOMZEE-LANEFFE	INASEP	Collecteur de Thy le Bauduin
	VIESVILLE CANAL	IGRETEC	Station de pompage jonction Trazegnies Pont-à-Celles
	VIESVILLE CANAL	IGRETEC	Station de pompage de la Rampe
	VIESVILLE CANAL	IGRETEC	Collecteur principal du ruisseau de Trazegnies
	VIESVILLE CANAL	IGRETEC	Collecteur de la Rampe amont
	VIESVILLE CANAL	IGRETEC	Collecteur de Villers-Perwin Mellet
	VIESVILLE CANAL	IGRETEC	Collecteur de la Rampe aval
Semois-Chiers	ARLON	AIVE	Collecteur amont
	ARLON	AIVE	Modernisation de la station d'Arлон : déshydratation, désodorisation, stockage des boues et dénitrification
	ATHUS(MESSANCY)	AIVE	Dégrilleur et stockage des boues liquides
	AUBANGE	AIVE	Collecteur de Aubange - Cité Cockerill
	BERTRIX	AIVE	Réhabilitation des digues
	BOUILLON	AIVE	Traitement quaternaire - Stérilisation
			<i>Total Semois-Chiers</i>



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Montant au programme en EURO	Montant approuvé à l'avant-projet en EURO	Montant approuvé au projet en EURO	Montant adjugé (avenants inclus) en EURO	DELTA en EURO
99.157,41		169.757,49	196.467,00	97.309,59
619.733,81		753.559,13	681.893,76	62.159,95
3.767.981,58		1.544.413,84	3.357.049,37	159.222,90
39.662,96			38.857,31	-805,65
669.312,52			669.283,59	-28,93
991.574,10		1.124.764,02	1.278.947,12	287.373,02
1.829.454,21		1.659.907,16	1.165.243,39	-664.210,82
404.066,45		471.009,47		
830.443,31		979.179,42		
381.756,03	536.199,89	485.449,22	386.406,56	4.650,53
18.592.014,36	19.262.690,29	19.257.550,37	23.521.014,85	4.929.000,49
3.718.402,87			4.434.730,03	716.327,16
2.231.041,72				
84.283,80		90.466,26	131.256,82	46.973,02
49.578,70			75.238,16	25.659,46
141.299,31			50.390,21	-90.909,10
2.218.647,05			2.665.449,27	446.802,22
1.284.088,46			1.285.376,51	1.288,05
535.450,01			499.642,19	-35.807,82
619.733,81	538.784,18			
371.840,29		450.000,00		
800.696,09		801.672,64	689.336,96	-111.359,13
1.685.675,97			1.681.974,50	-3.701,47
1.286.567,39				
2.439.272,28			1.817.968,19	-621.304,09
3.470.509,35	3.790.544,99	3.825.088,01		
2.471.498,44		2.290.148,71	1.756.516,18	-714.982,26
2.726.828,77	3.241.141,40			
49.873.698,25	27.369.360,76	31.435.235,29	42.147.631,85	4.214.964,69
1.115.520,86		1.615.882,79		
3.767.981,58				
173.525,47		226.096,25	200.771,44	27.245,98
61.973,38		74.461,02	85.941,91	23.968,53
247.893,52		247.837,75	196.466,92	-51.426,60
148.736,11		99.851,51	81.804,86	-66.931,25
5.515.630,93		2.264.129,31	564.985,14	-67.143,35



PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2000-2004

• ASSAINISSEMENT

Années d'engagement 2000 - 2001

Détails des réalisations

Sous bassin Hydrographique	Nom de l'ouvrage	OEA	Objet
Senne	BRAINE-LE-COMTE	IDEA	Construction de la station d'épuration de Braine-le-Comte
	HAIN	IBW	Collecteur du Hain - Lot 5A
	HAIN	IBW	Collecteurs du Hain - Lot 2
	MIGNAULT	IDEA	Collecteur d'adduction à la station de Mignault
	MIGNAULT	IDEA	Construction de la station d'épuration de Mignault
	QUENAST	IBW	Construction de la station d'épuration de Quenast
	SENEFFE (Soudromont)	IDEA	Déshydratation des boues et traitement des odeurs
	SOIGNIES (BIAMONT)	IDEA	Construction de la station d'épuration de Solgnies (Biamont)
	TUBIZE	IBW	Collecteurs de la Senne - Lot 2
			<i>Total Senne</i>
Vesdre	CHAUDFONTAINE (La Brouck)	AIDE	Conduite de refoulement de la station de pompage de Sauveur à Chaudfontaine
	GOFFONTAINE	AIDE	Construction de la station d'épuration de Goffontaine
	GOFFONTAINE	AIDE	Remise en état des collecteurs de la Hoëgne et du Wayai
	HERVE	AIDE	Collecteur du Hack
	MEMBACH	AIDE	Remise en état des collecteurs d'Eupen et extensions des collecteurs du Haasbach et Favrunbach
	PETERGENSTELD	AIDE	Collecteur de Petergensfeld
	WEGNEZ	AIDE	Rénovation des collecteurs de la Vesdre
	WEGNEZ	AIDE	Collecteurs de Limbourg - lot 2
	WEGNEZ	AIDE	Station de pompage et collecteurs de Mangombroux
	WEGNEZ	AIDE	Station de pompage du Fond de Fierain
	WEGNEZ	AIDE	Collecteurs de la Bovegnée
	WEGNEZ	AIDE	Collecteur de Baelen - lot 2
			<i>Total 2000-2001 (en €)</i>
			<i>Total 2000-2001 (enBEF)</i>



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Montant au programme en EURO	Montant approuvé à l'avant-projet en EURO	Montant approuvé au projet en EURO	Montant adjugé (avenants inclus) en EURO	DELTA en EURO
3.222.615,82		3.173.037,12		
3.470.509,35	9.725.532,29			
4.586.030,21			5.055.237,32	469.207,11
272.682,88			263.129,56	-9.553,32
495.787,05			501.175,66	5.388,61
1.115.520,86			1.037.244,79	-78.276,07
1.239.467,62				
3.718.402,87			3.539.480,71	-178.922,16
4.571.156,60			4.321.980,30	-249.176,30
22.692.173,26	9.725.532,29	3.173.037,12	14.718.248,33	-41.332,13
179.722,81			101.351,27	-78.371,54
6.608.841,37			6.469.234,58	-139.606,79
2.107.094,96	3.280.280,00	3.772.350,01		
743.680,57		505.739,97	438.808,72	-304.871,85
830.443,31	915.320,07			
101.636,35		98.847,54	79.909,99	-21.726,36
1.412.993,09			1.641.236,10	228.243,01
681.707,19			658.692,76	-23.014,43
1.938.527,36			1.997.515,04	58.987,68
285.077,55				
780.864,60	618.643,08	648.483,76		
867.627,34				
16.538.216,50	4.814.243,14	5.025.421,28	11.386.748,46	-280.360,29
192.970.483,32	54.866.944,71	84.780.799,36	137.641.059,99	3.747.922,95
7.784.410.000	2.213.327.063	3.420.048.968	5.552.426.596	151.190.837



PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2000-2004

• ASSAINISSEMENT

Année d'engagement 2002

Détails des réalisations

Sous bassin Hydrographique	Nom de l'ouvrage	OEI	Objet
Dendre	ATH	IPALLE	Traitement tertiaire de la station d'épuration de Ath
	LESSINES	IPALLE	Collecteur Ruisseau du Lac
	Total Dendre		
Dyle-Gette	ARCHENNES	IBW	Construction de la station d'épuration d'Archennes (Grez-Doiceau ou Florival)
	ROSTIERES (LASNES)	IBW	Collecteur de Gaillemarde et Château Solvay
	ZETRUD-LUMAY	IBW	Collecteur de la Gette - Lot 4
	ZETRUD-LUMAY	IBW	Collecteur de la Gette - Lot 3A
Total Dyle-Gette			
Escaut-Lys	CHERCQ	IPALLE	Extension de la station de Chercq de 6000 à 12000 EH et traitement tertiaire
	FROYENNES	IPALLE	Collecteur de la Melle - Lot 3
Total Escaut-Lys			
Haine	BOUSSOIT	IDEA	Collecteur du Thiriau du Sart
	ELOUGES	IDEA	Station de pompage d'Elouges
	ELOUGES	IDEA	Collecteurs d'Elouges
	FRAMERIES	IDEA	Collecteur, station de pompage et refoulement de Noircain
	MORLANWELZ	IDEA	Collecteur rue Rémi
	TRIVIERES	IDEA	Collecteur du Plat Fossé
	WASMUEL	IDEA	Collecteur du Courant du Marais
	WASMUEL	IDEA	Collecteur de l'Elwasmes - Bois de Colfontaine
	WASMUEL	IDEA	Collecteur du Terril de la Flache
	WASMUEL	IDEA	Assainissement du Ru des Juifs
	WASMUEL	IDEA	Collecteur du Rieu de Coeur - Paturages
	WASMUEL	IDEA	Séchage des boues
WASMUEL	IDEA	Collecteur de la Vieille Haine	
Total Haine			
Meuse amont et Oise	MARIEMBOURG-NISMES	INASEP	Construction de la station d'épuration de Mariembourg
	MARIEMBOURG-NISMES	INASEP	Collecteur de liaison Couvin-Frasnes-Mariembourg
Total Meuse amont et Oise			
Meuse aval	ENGIS	AIDE	Collecteurs d'Engis - Lot 2
	ENGIS	AIDE	Collecteurs d'Engis - Lot 1
	HODEIGE (S/YERNE)	AIDE	Collecteur de Chapon-Seraing et Seraing-le-Château, aménagements divers
	LIEGE Aval	AIDE	Dilution - lot 4
	LIEGE Aval	AIDE	Dilution - lot 6



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Montant au programme en EURO	Montant approuvé à l'avant-projet en EURO	Montant approuvé au projet en EURO	Montant adjudgé (avenants inclus) en EURO	DELTA en EURO
1.487.361,15				
1.301.441,01				
2.788.802,15				
5.413.994,58	5.825.238,16			
495.787,05				
3.123.458,41	3.337.790,13	3.298.011,15		
1.115.520,86				
10.148.760,90	9.163.028,29	3.298.011,15		
867.627,34				
1.375.809,06				
2.243.436,40				
495.787,05				
371.840,29				
867.627,34				
371.840,29				
371.840,29				
941.995,39				
49.578,70				
123.946,76				
322.261,58				
322.261,58		384.390,34		
247.893,52				
2.478.935,25				
173.525,47		157.691,27		
7.139.333,51		542.081,61		
2.627.671,36				
1.752.607,22				
4.380.278,58				
4.117.511,45		4.677.933,26	4.174.023,21	56.511,77
4.419.941,55		4.419.045,41		
247.893,52				
743.680,57				
743.680,57				



PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2000-2004

• ASSAINISSEMENT

Année d'engagement 2002

Détails des réalisations

Sous bassin Hydrographique	Nom de l'ouvrage	OEA	Objet
Meuse aval	LIEGE Aval	AIDE	Dilution - lot 5
	LIEGE Aval	AIDE	Construction de la station d'épuration de Liège-Hermalle
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Construction de la station d'épuration de Namur-Brumagne
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Traitement des boues
Total Meuse aval			
Ourthe	CHAMPLON	AIVE	Collecteur de Champlon
Total Ourthe			
Sambre	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	IDEA	Collecteur de Chapelle-lez-Herlaimont (assainissement du Piéton)
	JUMET BORDIA	IGRETEC	Construction de la station d'épuration de Jumet-Bordia
	MARCHIENNE-AU-PONT	IGRETEC	Liaison SP rue Latérale - SP des chantiers - SP G Gobeau
	MARCHIENNE-AU-PONT	IGRETEC	Liaison SP Réunion - SP Roosevelt
	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	IGRETEC	Electromécanique du bassin d'orage du centre agglomération sud
	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	IGRETEC	Electromécanique du Bassin d'orage du Lodelinsart
	SOLRE S/SAMBRE	INTERSUD	Collecteur de Sérus
	SOLRE S/SAMBRE	INTERSUD	Collecteur de Viviers
	THUIN-VILLE BASSE	INTERSUD	Construction de la station d'épuration de Thuin
VIESVILLE CANAL	IGRETEC	Construction de la station d'épuration de Viesville Canal	
Total Sambre			
Semois-Chiers	ARLON	AIVE	Réalisation de bassin d'orage - 1 phase
	DAMPICOURT	AIVE	Collecteur de Dampicourt
Total Semois-Chiers			
Senne	BRAINE-LE-COMTE	IDEA	Collecteurs de Braine-le-Comte
	SENEFFE (Soudromont)	IDEA	Station de pompage et refoulement de Seneffe Nord, de l'avenue de La Motte Baraffe et de la rue de la Maffle
	SOIGNIES (BIAMONT)	IDEA	Collecteur de Soignies (Biamont)
	TUBIZE	TBW	Collecteurs Coeurcq - lot 2
Total Senne			
Vesdre	GOFFONTAINE	AIDE	Station de pompage de Creppe
	HERVE	AIDE	Mise à niveau de la station
	SOU MAGNE	AIDE	Station de pompage de Vivier
Total Vesdre			
			Total 2002 (en €)
			Total 2002 (en BEF)



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Montant au programme en EURO	Montant approuvé à l'avant-projet en EURO	Montant approuvé au projet en EURO	Montant adjugé (avenants inclus) en EURO	DELTA en EURO
1.239.467,62				
52.057.640,20	77.919.132,17			
13.386.250,34				
2.925.143,59				
79.881.209,42	77.919.132,17	9.096.978,67	4.174.023,21	56.511,77
128.904,63			122.209,03	-6.695,60
128.904,63			122.209,03	-6.695,60
148.736,11			219.042,73	70.306,62
7.436.805,74		7.986.538,76		
761.033,12	506.612,76			
1.524.545,18				
508.181,73		629.982,00	579.437,80	71.256,08
1.013.884,52		990.409,00	1.111.762,92	97.878,40
123.946,76	99.925,88			
74.368,06	110.312,62			
3.222.615,82				
11.841.873,68	11.843.877,18	12.504.559,26		
26.655.990,72	12.560.728,44	22.111.489,02	1.910.243,46	239.441,10
3.718.402,87				
2.578.092,66				
6.296.495,53				
3.718.402,87				
371.840,29				
3.718.402,87	7.740.564,55			
1.363.414,39	1.940.076,70			
9.172.060,42	9.680.641,25			
307.387,97				
991.574,10				
307.387,97		105.478,69		
1.606.350,04		105.478,69		
150.441.622,31	109.323.530,15	35.154.039,15	6.206.475,70	289.257,26
6.068.800.000	4.410.100.274	1.418.110.424	250.368.609	11.668.609



PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2000-2004

• ASSAINISSEMENT

Année d'engagement 2003

Détails des réalisations

Sous bassin Hydrographique	Nom de l'ouvrage	OEA	Objet	
Dendre	LESSINES	IPALLE	Collecteur de Deux-Acren	
				<i>Total Dendre</i>
Dyle-Gette	ARCHENNES	IBW	Collecteurs du Train - Lot 2	
	BASSE WAVRE (Dyle)	IBW	Collecteur du Pisselet (ou Gastruche) - Lot 1 : Lastriche et SP vers la Dyle	
				<i>Total Dyle-Gette</i>
Haine	BAUDOUR CANAL	IDEA	Collecteur de Baudour - La Gronde	
	BOUSSOIT	IDEA	Station d'épuration de Bousoit - Phase 2	
	MORLANWELZ	IDEA	Station de pompage et conduite de refoulement Résidence du Pa	
	SAINT-VAAST	IDEA	Collecteurs de Saint-Vaast sur la Haine	
	SAINT-VAAST	IDEA	Collecteurs de Saint-Vaast sur la Pichelotte	
	TRIVIERES	IDEA	Station d'épuration de Trivières - Phase 2	
	WASMUEL	IDEA	Collecteur de la Mariette	
	WASMUEL	IDEA	Collecteur de l'Erbisoeuil	
				<i>Total Haine</i>
Meuse amont et Oise	MARIEMBOURG-NISMES	INASEP	Collecteur et refoulement de Nismes	
	MARIEMBOURG-NISMES	INASEP	Collecteur 1 - Centre Couvin, pompages vers émissaire principal	
				<i>Total Meuse amont et Oise</i>
Meuse aval	ANDENNE (SEILLES)	INASEP	Collecteurs de Andenne Rive gauche : Vezin-Seilles / Rive droite : Sclayn-Andenne	
	LIEGE Aval	AIDE	Dilution Lot 7 - Déviation de la Légia, du Grand-Rhieux et de l'Eau Roland	
	LIEGE Aval	AIDE	Station de pompage de Cheratte N° 2	
	LIEGE Aval	AIDE	Collecteurs de Liège Hermalle	
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Station de pompage de l'Harscamp - Lot 1	
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Réseau Basse Pression - Lot 2	
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Réseau Basse Pression - Lot 1	
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Réseau Basse Pression - Lot 3	
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Station de pompage de l'Harscamp - Lot 3	
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Équipement des pompages de Grands Malades et de Lives	
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Station de pompage de l'Harscamp - Lot 2	
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Collecteur Quai Rive Droite Jambes	
	WAREMME	AIDE	Aménagement des collecteurs	
				<i>Total Meuse aval</i>



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Montant au programme en EURO	Montant approuvé à l'avant-projet en EURO	Montant approuvé au projet en EURO	Montant adjugé (avenants inclus) en EURO	DELTA en EURO
1.115.520,86				
1.115.520,86				
6.941.018,69		6.243.845,05	6.592.045,84	-348.972,85
3.470.509,35				
10.411.528,04		6.243.845,05	6.592.045,84	-348.972,85
148.736,11				
2.974.722,30				
123.946,76				
247.893,52				
247.893,52				
2.974.722,30				
173.525,47				
743.680,57				
743.680,57				
8.378.801,14				
1.735.254,67				
173.525,47				
1.908.780,14				
7.114.544,16				
743.680,57				
421.418,99			422.149,41	730,42
32.350.104,98				
121.467,83		162.593,36	122.632,93	1.165,10
1.487.361,15				
5.656.930,24				
2.397.130,38				
495.787,05		550.816,93		
1.041.152,80				
1.457.613,93		1.606.968,78		
337.135,19				
1.023.800,26				
54.648.127,54		2.320.379,08	544.782,34	1.895,52



PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2000-2004

• ASSAINISSEMENT

Année d'engagement 2003

Détails des réalisations

Sous bassin Hydrographique	Nom de l'ouvrage	OEA	Objet
Sambre	FLEURUS	IGRETEC	Construction de la station d'épuration de Fleurus
	JUMET BORDIA	IGRETEC	Passerelle vers la station d'épuration
	JUMET BORDIA	IGRETEC	Station de pompage de Gosselies Ferté
	JUMET BORDIA	IGRETEC	Collecteur du Falnuée
	MARCHIENNE-AU-PONT	IGRETEC	Jamioux - Montigny-le-Tilleul
	MARCHIENNE-AU-PONT	IGRETEC	Station de pompage de Montigny-le-Tilleul
	MARCHIENNE-AU-PONT	IGRETEC	Jonction Montigny-le-Tilleul - Marchienne
	MARCHIENNE-AU-PONT	IGRETEC	Passerelle Gué Gobeau
	MORNIMONT	INASEP	Construction de la station d'épuration de Mornimont
	MORNIMONT	INASEP	Collecteur de liaison Jemeppe-Ham-Auvelais et Collecteur du ruisseau de Fosses (Falissolle-Auvelais)
	ROSELIES	IGRETEC	Traitement tertiaire de Roselies
	THUIN-VILLE BASSE	INTERSUD	Collecteur de Rivage
	THUIN-VILLE BASSE	INTERSUD	Collecteur de Biesmelle
	THUIN-VILLE BASSE	INTERSUD	Réfection de collecteurs
	THUIN-VILLE BASSE	INTERSUD	Collecteur de Lobbes
	VILLERET	INASEP	Construction de la station d'épuration de Saint-Martin (La Ligne)
WANFERCEE-BAULET	IGRETEC	Construction de la station d'épuration de Wanfercée-Baulet	
Total Sambre			
Semois-Chiers	ARLON	AIVE	Réalisation de bassin d'orage - 3 ^e phase
	ARLON	AIVE	Réalisation de bassin d'orage - 2 ^e phase
	DAMPICOURT	AIVE	Collecteur de Viré
	DAMPICOURT	AIVE	Construction de la station d'épuration de Dampicourt
Total Semois-Chiers			
Senne	HAIN	IBW	Construction de la station d'épuration du Hain (Braïne-le-Château)
	SENEFFE (Soudromont)	IDEA	Collecteur de la Samme-Manage
	SENEFFE (Soudromont)	IDEA	Station de pompage de la Samme-Manage
Total Senne			
Vesdre	CHAUDFONTAINE (La Brouck)	AIDE	Remise en état du pont d'accès à la station
	CHAUDFONTAINE (La Brouck)	AIDE	Construction de la station d'épuration de La Brouck
Total Vesdre			
			Total 2003 (en €) :
			Total 2003 (en BEF)



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Montant au programme en EURO	Montant approuvé à l'avant-projet en EURO	Montant approuvé au projet en EURO	Montant adjugé (avenants inclus) en EURO	DELTA en EURO
4.957.870,50				
1.016.363,45				
1.264.256,98	695.306,81	716.057,45		
3.049.090,35	3.005.427,63	3.223.436,35	2.823.782,21	-225.308,14
2.540.908,63				
1.906.301,21				
3.810.123,48				
495.787,05				
7.312.858,98				
8.180.486,32				
12.394.676,24				
793.259,28				
867.627,34	718.891,22			
49.578,70				
1.239.467,62				
2.255.831,08				
4.957.870,50				
57.092.357,69	4.419.625,66	3.939.493,80	2.823.782,21	-225.308,14
1.239.467,62				
2.875.564,89				
2.014.134,89				
5.131.395,96				
11.260.563,36				
18.956.417,84				
520.576,40				
247.893,52				
19.724.887,77				
619.733,81	601.932,21			
3.406.057,03				
4.025.790,84	601.932,21			
168.566.357,38	5.021.557,86	12.503.717,93	9.960.610,39	-572.385,48
6.799.950.000	202.569.142	504.398.731	401.810.027	-23.089.973



PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2000-2004

• ASSAINISSEMENT

Année d'engagement 2004

Détails des réalisations

Sous bassin Hydrographique	Nom de l'ouvrage	OEA	Objet
Dendre	GHISLENGHIEN	IPALLE	Construction de la station d'épuration de Ghislenghien
	GHISLENGHIEN	IPALLE	Collecteurs de Ghislenghien
	<i>Total Dendre</i>		
Dyle-Gette	BASSE WAVRE (Dyle)	IBW	Collecteur du Pisselet (Gastruche) - Lot 2 : Dieu le Val et Dieu le Mont
	BLANMONT	IBW	Collecteur de Chastre - Lot 2
	BLANMONT	IBW	Construction de la station d'épuration de Blanmont
	BLANMONT	IBW	Collecteur de Chastre - Lot 1
	VILLERS-LA-VILLE	IBW	Construction de la station d'épuration de Villers-la-Ville
	VILLERS-LA-VILLE	IBW	Collecteur de Villers-la-Ville - Lot 2
	VILLERS-LA-VILLE	IBW	Collecteur de Villers-la-Ville - Lot 1
<i>Total Dyle-Gette</i>			
Haine	BOUSSOIT	IDEA	Collecteur de Maurage
	QUIEVRAIN	IDEA	Collecteurs de Quiévrain
	QUIEVRAIN	IDEA	Construction de la station d'épuration de Quiévrain
<i>Total Haine</i>			
Meuse amont et Oise	PONT DE WEPION	INASEP	Construction de la station d'épuration de Wépion
	PONT DE WEPION	INASEP	Collecteur de Profondeville
<i>Total Meuse amont et Oise</i>			
Meuse aval	ANDENNE (SEILLES)	INASEP	Construction de la station d'épuration de Seilles
	INCINERATEUR (HERSTAL)	AIDE	Traitement des boues par co-incinération à Intradel
	LIEGE (Amont)	AIDE	Collecteurs de Liège Sclessin - Lot 1
	LIEGE (Amont)	AIDE	Construction de la station d'épuration de Liège-Sclessin
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Réseau gravitaire de La Plante
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Réseau Basse Pression - Lot 4
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Réseau Basse Pression - Lot 5
	NAMUR-BRUMAGNE	INASEP	Réseau Basse Pression - Lot 6
	SAINT-REMY	AIDE	Collecteurs du Bolland et du Bacsay - Lot 1
	SAINT-REMY	AIDE	Construction de la station d'épuration de Saint-Rémy
<i>Total Meuse aval</i>			
Sambre	HAM-SUR-HEURE	IGRETEC	Collecteur de Ham-sur-Heure
	HAM-SUR-HEURE	IGRETEC	Construction de la station d'épuration de Ham-sur-Heure
	INCINERATEUR (IGRETEC)	IGRETEC	Traitement des boues d'IGRETEC
	JUMET BORDIA	IGRETEC	Collecteur de Gosselies
	MARCHIENNE-AU-PONT	IGRETEC	Collecteur du Mayeurf
	MARCHIENNE-AU-PONT	IGRETEC	Passerelle à Landelies



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Montant au programme en EURO	Montant approuvé à l'avant-projet en EURO	Montant approuvé au projet en EURO	Montant adjugé (avenants inclus) en EURO	DELTA en EURO
2.097.179,22				
4.462.083,45				
6.559.262,67				
3.470.509,35				
1.487.361,15				
2.706.997,29	2.675.366,70			
3.718.402,87				
2.436.793,35				
2.850.775,53				
2.850.775,53				
19.521.615,08	2.675.366,70			
1.214.678,27				
991.574,10	1.687.845,04			
1.735.254,67	2.021.819,59			
3.941.507,04	3.709.664,62			
2.255.831,08				
3.222.615,82				
5.478.446,90				
5.726.340,42				
3.718.402,87				
4.957.870,50				
30.986.690,60				
986.616,23				
8.435.816,65				
6.613.799,24				
3.614.287,59				
1.343.582,90			1.343.768,30	185,40
1.918.695,88				
68.302.102,88			1.343.768,30	185,40
5.894.908,02				
2.379.777,84				
18.592.014,36				
3.049.090,35				
773.427,80				
495.787,05				



PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2000-2004

• ASSAINISSEMENT

Année d'engagement 2004

Détails des réalisations

Sous bassin Hydrographique	Nom de l'ouvrage	DEA	Objet
Sambre	MARCHIENNE-AU-PONT	IGRETEC	Collecteur des Wespes
	MARCHIENNE-AU-PONT	IGRETEC	Jonction Landelies-Marchienne
	MARCHIENNE-AU-PONT	IGRETEC	Collecteur du Ruau
	MARCHIENNE-AU-PONT	IGRETEC	Collecteur du Beaulieusart
	MARCHIENNE-AU-PONT	IGRETEC	Station de pompage du Mayeuri
	MORNIMONT	INASEP	Collecteur Chauffour-Orneau-Onoz-Spy-Jemepe
	ROSELIES	IGRETEC	Collecteur de Biesme
	ROSELIES	IGRETEC	Station de pompage et refoulement d'Aiseau
	ROSELIES	IGRETEC	Collecteur de Tamines
	THUIN-VILLE BASSE	INTERSUD	Collecteur des Waibes
	VIESVILLE CANAL	IGRETEC	Station de pompage de Mellet
	VIESVILLE CANAL	IGRETEC	Collecteur de La Fléchère
	VIESVILLE CANAL	IGRETEC	Collecteur, passerelle et station de pompage du Grand et du Petit S
	VIESVILLE CANAL	IGRETEC	Jonction Heppignies - Thiméon
	VIESVILLE CANAL	IGRETEC	Station de pompage de Buzet
	VIESVILLE CANAL	IGRETEC	Siphon de la Fléchère
VILLERET	INASEP	Collecteur de Sombreffe (Saint-Martin - La Ligne)	
WANFERCEE-BAULET	IGRETEC	Collecteur du Ri du Grand Vau	
			Total Sambre
Semois-Chiers	DAMPICOURT	AIVE	Collecteur de Chevratte
	LACUISINE-MARTUE	AIVE	Collecteur de Florenville
	LACUISINE-MARTUE	AIVE	Construction de la station d'épuration de Lacuisine-Martue
			Total Semois-Chiers
Senne	ECAUSSINNES	IDEA	Construction de la station d'épuration d'Ecaussinnes
	ECAUSSINNES	IDEA	Collecteurs d'Ecaussinnes (La Sennette)
	HAIN	IBW	Collecteur du Hain - Lot 5B
	HAIN	IBW	Collecteur du Hain - Lot 4
			Total Senne
Vesdre	CHAUDFONTAINE (La Brouck)	AIDE	Collecteur de Trooz et station de pompage de La Brouck
			Total Vesdre
			Total 2004 (en €) :
			Total 2004 (en BEF)



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Montant au programme en EURO	Montant approuvé à l'avant-projet en EURO	Montant approuvé au projet en EURO	Montant adjugé (avenants inclus) en EURO	DELTA en EURO
1.906.301,21				
4.957.870,50				
2.478.935,25				
1.983.148,20				
495.787,05				
7.511.173,80				
1.269.214,85				
3.810.123,48				
1.271.693,78				
619.733,81				
761.033,12		759.623,50	805.414,61	44.381,49
508.181,73				
1.269.214,85	1.275.656,11	1.364.622,62	1.283.740,59	14.525,74
5.404.078,84			3.688.850,74	-1.715.228,10
0,00				
634.607,42				
2.963.071,30				
2.030.247,97				
71.059.422,56	1.275.656,11	2.124.246,12	5.778.005,94	-1.656.320,86
1.611.307,91				
954.390,07				
1.933.569,49				
4.499.267,47				
2.478.935,25	2.653.948,08			
1.735.254,67	4.037.131,97			
3.470.509,35				
1.363.414,39				
9.048.113,65	6.691.080,05			
1.983.148,20				
1.983.148,20				
190.392.886,45	14.351.767,48	2.124.246,12	7.121.774,25	-1.656.135,46
7.680.430.000	578.948.865	85.691.876	287.291.661	-66.808.339



PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2000-2004

• ASSAINISSEMENT

Année d'engagement : Réserve

Détails des réalisations

Sous bassin Hydrographique	Nom de l'ouvrage	OEI	Objet
Amblève	LIERNEUX (la Falize)	AIDE	Construction de la station d'épuration de La Falize
			<i>Total Amblève</i>
Dendre	ELLEZELLES	IPALLE	Construction de la station d'épuration de l'Ellezelles
	ELLEZELLES	IPALLE	Collecteur de l'Ellezelles
			<i>Total Dendre</i>
Dyle-Gette	ORP-LE-GRAND	IBW	Collecteur d'Orp
	ORP-LE-GRAND	IBW	Construction de la station d'épuration d'Orp-le-Grand
	SART-MESSIRE-GUILLAUME	IBW	Collecteur de Sart-Messire-Guillaume
	SART-MESSIRE-GUILLAUME	IBW	Construction de la station d'épuration de Sart-Messire-Guillaume
			<i>Total Dyle-Gette</i>
Escaut-Lys	BASECLES	IPALLE	Collecteur de Basecles
	BASECLES	IPALLE	Construction de la station d'épuration de Basecles
	BLATON	IPALLE	Construction de la station d'épuration de Blaton
	BLATON	IPALLE	Collecteur de Blaton
	ESTAIMPUIS	IPALLE	Collecteur d'Estaimpuis
	ESTAIMPUIS	IPALLE	Construction de la station d'épuration d'Estaimpuis
	FRASNES	IPALLE	Construction de la station d'épuration de Frasnès
	FRASNES	IPALLE	Collecteur de la Rhosnes
	GRANDGLISE	IPALLE	Construction de la station d'épuration de Grandglise
	GRANDGLISE	IPALLE	Collecteur de Grandglise
	QUEVAUCAMPS SUD	IPALLE	Construction de la station d'épuration de Quevauchamps
	QUEVAUCAMPS SUD	IPALLE	Collecteur de Quevauchamps
	WARCHIN	IPALLE	Construction de la station d'épuration de Warchin
WARCHIN	IPALLE	Collecteur de Warchin	
			<i>Total Escaut-Lys</i>
Haine	BERNISSART	IPALLE	Construction de la station d'épuration de Bernissart
	BERNISSART	IPALLE	Collecteur de Bernissart
	ERBISOEUL	IDEA	Construction de la station d'épuration d'Erbisoeul
	ERBISOEUL	IDEA	Collecteur d'Erbisoeul
	HAVRE	IDEA	Station de pompage et refoulement de Havre
	HAVRE	IDEA	Collecteurs de Havre
	HAVRE	IDEA	Construction de la station d'épuration de Havre
	OBOURG	IDEA	Collecteurs de l'Obreucheuil
	OBOURG	IDEA	Construction de la station d'épuration de Obourg
	ROEULX SUD	IDEA	Collecteurs de Le Roeulx Sud
ROEULX SUD	IDEA	Construction de la station d'épuration de Le Roeulx Sud	



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Montant au programme en EURO	Montant approuvé à l'avant-projet en EURO	Montant approuvé au projet en EURO	Montant adjugé (avenants inclus) en EURO	DELTA en EURO
845.316,92				
845.316,92				
1.363.414,39				
1.182.452,11				
2.545.866,50				
4.015.875,10				
1.893.906,53	2.003.616,15			
1.090.731,51				
1.760.044,03				
8.760.557,17	2.003.616,15			
1.945.964,17	1.945.703,88			
1.923.653,75				
1.923.653,75				
1.239.467,62				
2.595.445,20		2.596.186,16		
2.097.179,22				
1.098.912,00				
1.127.915,54			336.274,85	
1.051.068,55				
922.163,91				
1.554.292,40				
267.725,01				
2.488.850,99				
1.598.913,23				
21.835.205,34	1.945.703,88	2.596.186,16	336.274,85	
1.472.487,54				
604.860,20				
743.680,57				
743.680,57				
247.893,52				
991.574,10				
1.859.201,44				
743.680,57				
991.574,10				
743.680,57				
1.239.467,62				



PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2000-2004

• ASSAINISSEMENT

Année d'engagement : Réserve

Détails des réalisations

Sous bassin Hydrographique	Nom de l'ouvrage	OEA	Objet
Haine	SIRAULT	IDEA	Collecteurs de Sirault (Des Fontaines)
	SIRAULT	IDEA	Construction de la station d'épuration de Sirault
<i>Total Haine</i>			
Lesse	PALISEUL	AIVE	Collecteur d'assainissement de l'Eutrope
	PALISEUL	AIVE	Construction de la station d'épuration de Paliseul
<i>Total Lesse</i>			
Meuse aval	BETTINCOURT (La mûle)	AIDE	Construction de la station d'épuration de La Mûle
	BETTINCOURT (La mûle)	AIDE	Collecteurs et Station de pompage de La mûle
	EGHEZEE	INASEP	Construction de la station d'épuration d'Eghezée
	EGHEZEE	INASEP	Collecteur d'Eghezée
	ENGIS	AIDE	Collecteurs - Lot 3
	LONTZEN	AIDE	Collecteur de Lontzen - Lot 1
	LONTZEN	AIDE	Construction de la station d'épuration de Lontzen
	NAMECHE	INASEP	Construction de la station d'épuration de Namèche
	NAMECHE	INASEP	Collecteur de Namèche - liaison gare site station
SART-BERNARD	INASEP	Collecteur de Sart-Bernard	
<i>Total Meuse aval</i>			
Moselle	WALTZING II	AIVE	Construction de la station d'épuration de Waltzing II
	WALTZING II	AIVE	Collecteur de Waltzing (Le Bach)
<i>Total Moselle</i>			
Sambre	GODARVILLE	IDEA	Construction de la station d'épuration de Godarville
	GODARVILLE	IDEA	Collecteurs de Godarville
	LABUISSIERE	INTERSUD	Construction de la station d'épuration de la Buissière
	LABUISSIERE	INTERSUD	Collecteur de La Buissière
	NALINNES-MOULIN	IGRETEC	Collecteur de Nalannes-Moulin
NALINNES-MOULIN	IGRETEC	Construction de la station d'épuration de Nalannes-Moulin	
<i>Total Sambre</i>			
Semois-Chiers	CORBION	AIVE	Construction de la station d'épuration de Corbion
	ETALLE	AIVE	Collecteur d'assainissement de la Semois - Etalle
	ETALLE	AIVE	Construction de la station d'épuration d'Etalle
	IZEL	AIVE	Collecteur d'assainissement de la Semois - Izel
	IZEL	AIVE	Construction de la station d'épuration d'Izel
	JAMOIGNE	AIVE	Construction de la station d'épuration de Jamoigne
	JAMOIGNE	AIVE	Collecteur d'assainissement de la Semois - Jamoigne
	RULLES	AIVE	Construction de la station d'épuration de Rulles
SAINT-LEGER	AIVE	Construction de la station d'épuration de Saint-Léger	



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Montant au programme en EURO	Montant approuvé à l'avant-projet en EURO	Montant approuvé au projet en EURO	Montant adjudgé (avenants inclus) en EURO	DELTA en EURO
743.680,57				
991.574,10				
12.117.035,49				
1.026.279,19				
917.206,04				
1.943.485,23				
1.170.057,44				
1.617.257,36				
676.749,32				
867.627,34				
3.522.566,99				
966.288,96		966.306,31		
1.393.161,61				
718.891,22				
694.101,87		280.119,68		
210.709,50				
11.837.411,59		1.246.426,00		
1.140.310,21				
297.472,23				
1.437.782,44				
1.239.467,62				
247.893,52				
991.574,10				
1.983.148,20				
2.337.635,94				
1.883.990,79				
8.683.710,17				
446.208,34				
855.232,66				
711.454,42				
475.955,57				
743.680,57				
712.693,88				
892.416,69				
570.155,11				
780.864,60				



PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2000-2004

• ASSAINISSEMENT

Année d'engagement : Réserve

Détails des réalisations

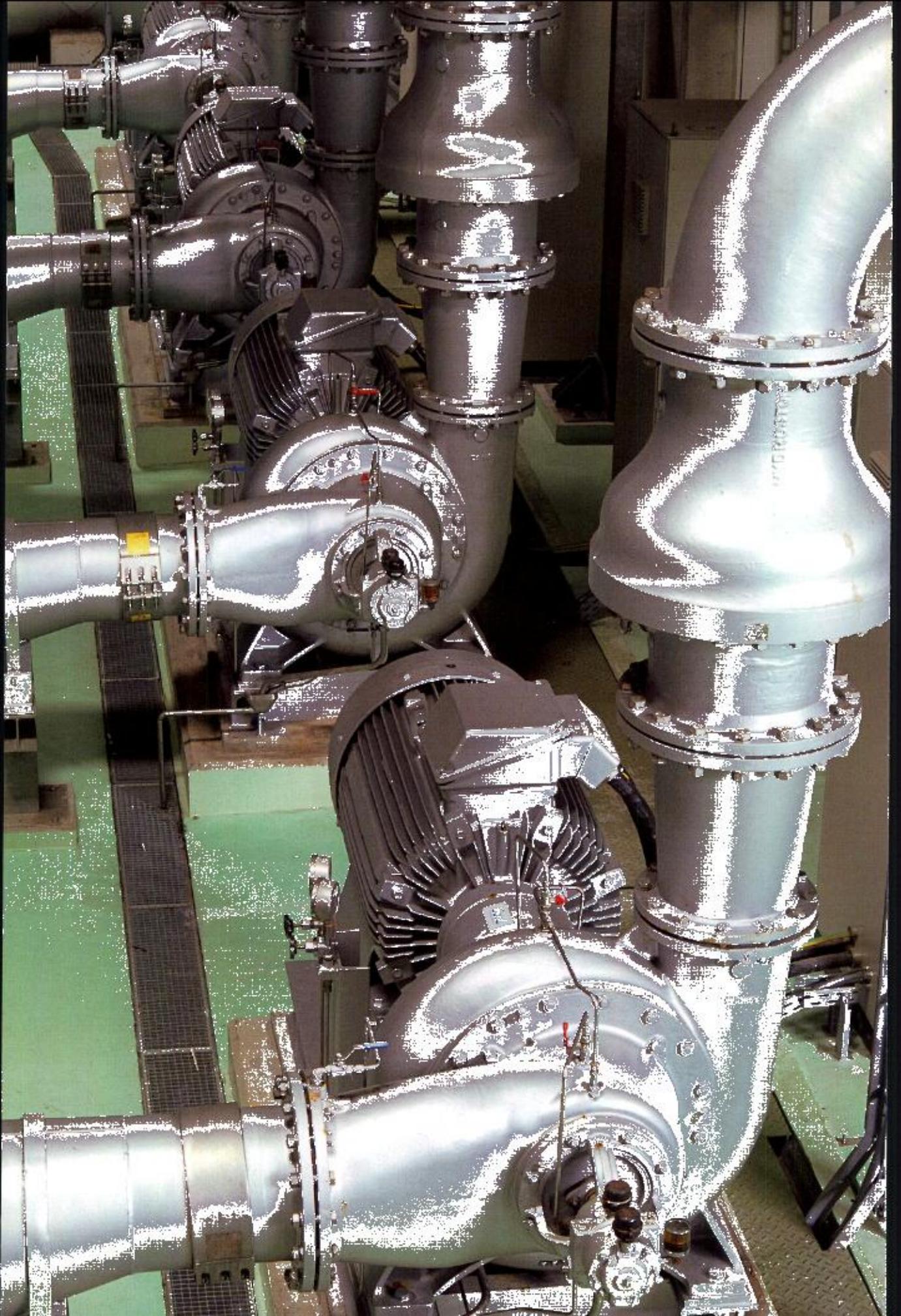
Sous bassin Hydrographique	Nom de l'ouvrage	OEA	Objet
Semois-Chiers	SAINT-LEGER	AIVE	Collecteur d'assainissement du Ton
	THIAUMONT	AIVE	Construction de la station d'épuration de Thiaumont - Lottert - T
	THIAUMONT	AIVE	Collecteur de Lottert-Tattert
<i>Total Semois-Chiers</i>			
Senne	FELUY (Nie-pré)	IDEA	Construction de la station d'épuration de Feluy (Nie-pré)
	FELUY (Nie-pré)	IDEA	Collecteurs de Feluy (Nie-pré)
	NEUFVILLES	IDEA	Collecteurs de Neufvilles - La Gageolle
	NEUFVILLES	IDEA	Construction de la station d'épuration de Neufvilles
	REBECQ	IBW	Construction de la station d'épuration de Rebecq
	REBECQ	IBW	Collecteur de Rebecq
<i>Total Senne</i>			
			<i>Total réserve (en €)</i>
			<i>Total réserve (en BEF)</i>



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Montant au programme en EURO	Montant approuvé à l'avant-projet en EURO	Montant approuvé au projet en EURO	Montant adjugé (avenants inclus) en EURO	DELTA en EURO
570.155,11				
495.787,05				
185.920,14				
7.440.524,15				
1.735.254,67				
1.239.467,62				
991.574,10				
991.574,10				
1.665.844,49				
1.388.203,74				
8.011.918,72				
85.458.813,73	3.949.320,03	3.842.612,15	336.274,85	
3.447.400.000	159.315.175	155.010.590	13.565.294	





LES RESULTATS D'ACTIVITES



LA PROTECTION DES PRISES D'EAU SOUTERRAINE DESTINÉES À LA DISTRIBUTION PUBLIQUE



◆ Une nouvelle approche de la protection : le contrat de service de protection

La législation européenne en la matière impose à la Région wallonne d'appliquer le "coût-vérité" de l'eau, qui doit comprendre, outre le prix de la production et de la distribution (déjà répercutés dans le prix de l'eau), le coût de la protection des ouvrages de prise d'eau ainsi que le coût de l'assainissement des eaux usées.

Le législateur a donc imposé aux producteurs d'eau d'assumer la protection de leurs prises d'eau et l'assainissement public des eaux usées domestiques. Ces obligations légales peuvent être assurées par la SPGE moyennant une relation contractuelle avec le producteur.

Le contrat de service de protection des captages est la base de cette relation nouvelle entre le producteur et la SPGE. Il laisse au producteur une large autonomie, et le responsabilise dans la gestion de ses prises d'eau. Il est conclu pour une durée de vingt ans couverte par quatre avenants de cinq ans. A titre transitoire, le premier avenant couvre une période de deux ans.

Dans cette logique contractuelle, le produit de la redevance ne doit plus être versé au Fonds pour la protection des eaux, mais à la SPGE.

Le producteur rémunère les services de la SPGE sur la base d'un prix de 0,0744 € (3 BEF) par mètre cube d'eau produite, et sur la base de la quantité produite par les prises d'eau potabilisable qu'il exploite au cours d'une année civile.

En contrepartie, la SPGE rémunère les mesures particulières (études et actions) de protection des prises d'eau potabilisable réalisées par le producteur jusqu'à concurrence des 2/3 des rémunérations dues.

Le 1/3 restant constitue un fonds mutualisé, géré par la SPGE, et destiné à financer les mesures générales de protection des eaux potabilisables sur le territoire de la Région wallonne. Il peut également, en application du



principe de solidarité, financer des mesures particulières de protection d'ouvrages de prise d'eau de certains producteurs.

◆ Etat d'avancement des opérations de protection

Situation générale :

Depuis l'arrêté de financement de 1995 relatif à la gestion et à la protection des eaux potabilisables, la Région wallonne a versé 3.873.913 € sous forme d'acomptes pour couvrir les frais des premières études programmées pour la protection des prises d'eau potabilisable distribuée par réseau.

Le Gouvernement wallon a arrêté la délimitation de deux zones de prévention.

Depuis le 10 octobre 2000, date à laquelle la SPGE a été déclarée opérationnelle, celle-ci a investi plus de 8.000.000 d'euros, essentiellement pour des études de zones de prévention.

Grâce au contrat de gestion, passé entre la SPGE et le Gouvernement wallon, ce dernier entend bien accélérer les investissements en matière de protection des prises d'eau potabilisable.



LES RESULTATS D'ACTIVITES

*L'eau : un droit
fondamental pour
tout être humain !*

Dans ce but, la SPGE a signé des contrats de service de protection avec de nombreux producteurs, dont les plus importants.

A la fin de l'exercice 2001, 70 producteurs d'eau souterraine ont signé ce contrat.

En l'an 2000, la production d'eau souterraine destinée à la distribution publique, réalisée par l'ensemble des signataires actuels de ces contrats, s'élevait à 311.885.000 m³, soit environ 99,5 % du total de cette production.

Un premier programme général de protection 2000-2004, basé sur les programmes particuliers remis par 13 producteurs a été approuvé, pour un montant de 52.371.742 €.

Ce premier programme ambitieux reprend 263 zones de prévention relatives à 603 prises d'eau, dont le débit total prélevé en 1999 s'élevait à 236.541.544 m³, soit plus de 75 % de la production d'eau souterraine pour la distribution publique.

Un second programme général de protection est actuellement en cours d'élaboration ; il permettra aux derniers signataires du contrat de service de protection d'accéder, eux aussi, au financement de la protection de leurs captages.

Ce second programme reprendra 146 zones de prévention relatives à 256 prises d'eau, dont le débit total prélevé en 2000 s'élève à 29.889.371 m³.

Au total, 409 zones de prévention relatives à 859 prises d'eau souterraine correspondant à une production annuelle de 266.430.915 m³ seront concernées. Ces programmes devraient assurer la protection de près de 85 % de la production d'eau souterraine destinée à la distribution publique.

Selon les prévisions actuelles, 61.975.000 € (2,5 milliards de BEF) devraient être investis pour 2004.

Notons également que certains producteurs ont, depuis longtemps, pris l'initiative d'investir sur fonds propres dans les travaux d'aménagement pour sécuriser les alentours des ouvrages de prise d'eau.



Que comprend un programme ?

Dans un premier stade, il s'agit prioritairement de délimiter le maximum de zones de prévention de façon à y figer la situation existante et donc, d'y limiter les investissements futurs.

Les investissements en études iront donc en décroissant, tandis que dans le même temps, augmenteront les investissements en actions à réaliser dans les zones de prévention délimitées.

Mesures particulières dans les périmètres de captage :

Comme indiqué plus haut, des moyens importants ont déjà été mis à la disposition des producteurs d'eau pour compléter les études sur les nappes aquifères wallonnes et établir des propositions de zones de prévention autour des prises d'eau.

Sur ce dernier point, le bilan des démarches, devant aboutir à la mise en place des zones de prévention, est le suivant :

Situation au 31/12/2001	Nbre zones de prévention	Volume concerné (m ³)	Nbre prises d'eau	% volume total	% prises d'eau
Programme SPGE	263	236.541.544	603	75,5	35,5
Etudes de zones de prévention introduites	60	120.187.799	181	38,3	10,6
Etudes de zones de prévention approuvées	21	41.931.997	75	13,4	4,4
Zones de prévention délimitées par arrêté	2	3.575.806	5	1,1	0,3

N.B. : Nombre total de prises d'eau en service : environ 1.700

Malgré un bilan actuel assez maigre (2 zones de prévention délimitées par arrêté), on peut constater qu'un nouveau processus dynamique est enclenché et que d'importants dossiers sont en cours.



LES RESULTATS D'ACTIVITES



EGOUTTAGE PRIORITAIRE



• Dispositif réglementaire – rappel

Issus du décret du 7 octobre 1985, les plans communaux généraux d'égouttage (PCGE) de 260 des 262 communes de Wallonie sont actuellement approuvés.

Le programme des investissements 2000-2004 de la SPGE a permis de fixer comme priorité, d'assainir les agglomérations de 2000 EH et plus, afin de répondre au mieux à la directive européenne 91/271/CEE portant sur le traitement des eaux urbaines résiduaires.

À partir de cette dernière directive, l'arrêté ministériel du 22 février 2001 désigne les agglomérations dont le nombre d'EH est supérieur ou égal à 2000 et fixe leur périmètre d'égouttage. Ces agglomérations sont au nombre de 253 et ont été établies sur base d'informations issues des PCGE.

En outre, la circulaire relative à l'élaboration des programmes triennaux 2001-2003 spécifie que seuls les travaux d'égouttage prioritaire (relatif aux agglomérations de 2000 EH et plus ou prioritaire pour des raisons environnementales) seront subsidiés par la SPGE.

Rappelons enfin que la directive cadre (2000/60/CE) pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau préconise une gestion intégrée de l'eau via l'établissement de plans de gestion par bassin et sous-bassin hydrographique.

Evolution du secteur de l'égouttage

L'analyse régionale des PCGE a montré de grandes disparités, d'une commune à l'autre, tant au niveau de leur conception technique que de leur réalisation.

Les distinctions entre l'épuration collective prioritaire et non prioritaire, entre l'épuration de zones de plus ou moins 2000 EH, telles que reprises à l'arrêté du 22 février 2001, ne sont pas inscrites en tant que telles dans les PCGE.



Les zones d'épuration collective de moins de 2000 EH (et non prioritaires) sont nombreuses (près de 1000 stations) et représentent des situations diverses, tant sur le plan du nombre d'habitants concernés, que de la densité de population, ainsi que du taux actuel d'égouttage.

Les objectifs clairement exprimés par le Gouvernement sur la nécessité de répondre aux exigences européennes ont modifié la position des communes vis-à-vis de leur PCGE. Plusieurs communes ont, de ce fait, introduit des demandes de révision de leur PCGE.

Mais nombreuses sont les communes qui restent en attente d'une réponse claire quant au devenir de ces zones d'épuration collective non prioritaire et des dispositions réglementaires qu'il y a lieu d'appliquer (Règlement relatif à la collecte des eaux urbaines résiduaires, notamment).

Par ailleurs, les organismes d'épuration agréés, sur base d'analyses complémentaires depuis la réalisation des PCGE, proposent également des modifications aux PCGE.

À partir de ces constats et bien sûr, suite à la Directive Cadre (2000/60/CE) pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, l'assainissement doit être réfléchi par bassin et sous-bassin hydrographique, plutôt que selon un découpage administratif. C'est ainsi que le Gouvernement wallon a marqué son accord de principe sur le projet d'établissement des plans d'assainissement par sous bassin hydrographique (PASH).

La SPGE sera donc chargée, en 2002, de lancer et de piloter la procédure d'élaboration des "pash".



LES RESULTATS D'ACTIVITES

Les résultats d'activités

Dans le courant de l'exercice 2001, la SPGE a été chargée par le Gouvernement wallon d'intervenir en missions déléguées dans les projets d'égouttage présentés par les communes en exécution des plans triennaux et uniquement pour des zones supérieures à 2000 EH.

Ces interventions en missions déléguées relèvent bien d'une période transitoire en attendant la réalisation des PASH sur l'ensemble du territoire wallon.

Au 31 décembre 2001, la situation des projets d'égouttage soumis au financement de la SPGE, se présente comme suit :

Année Introduction		Montants € HTVA	Montants € TVAC	Nbre dossiers	Delta des montants (pour les dossiers introduits)
2001	dossiers repris au programme triennal (PT)	23.217.421	28.093.079	189	
	dossiers acceptés avec promesse ferme sur projet (PFP)	9.889.292	11.966.044	83	(PFP-PT)/PT : - 6 %
	dossiers acceptés avec promesse ferme sur adjudication (PFA)	55.295	66.906	2	(PFA-PFP)/PFP : 0 %
2002	dossiers repris au programme triennal (PT)	25.590.023	30.963.928	214	
	dossiers acceptés avec promesse ferme sur projet (PFP)	1.865.091	2.256.760	35	(PFP-PT)/PT : - 8 %
	dossiers acceptés avec promesse ferme sur adjudication (PFA)	1.429.372	1.729.540	18	(PFA-PFP)/PFP : - 11 %
2003	dossiers repris au programme triennal (PT)	22.178.605	23.836.112	185	
	dossiers acceptés avec promesse ferme sur projet (PFP)				
	dossiers acceptés avec promesse ferme sur adjudication (PFA)				





BILAN ET COMPTES DE RESULTATS

ACTIF		Exercice 1999	Exercice 2000	Exercice 2001
		EURO	EURO	EURO
ACTIFS IMMOBILISÉS		103 292,89	137 810 238,25	280 906 921,60
I	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00
II	Immobilisations incorporelles	0,00	12 588 326,07	13 845 944,62
III	Immobilisations corporelles	103 022,93	13 325 380,70	155 164 445,50
	Terrains et constructions	0,00	13 108 469,64	154 368 647,66
	stations d'épurations	0,00	6 424 820,83	55 898 626,72
	collecteurs	0,00	6 683 648,81	98 470 020,94
	Terrain Batiment administratif Verviers			99 157,41
	Batiment administratif Verviers			336 639,40
	Mobilier et matériel roulant	48 911,93	115 796,06	261 262,22
	Location-financement	54 111,00	68 559,10	61 142,59
	Autres immobilisations corporelles		32 555,90	37 596,22
IV	Immobilisations financières	269,96	111 896 531,48	111 896 531,48
	Autres immobilisations financières	269,96	111 896 531,48	111 896 531,48
ACTIFS CIRCULANTS		10 326 563,92	347 746 358,21	403 507 875,74
V	Créances à plus d'un an	0,00	108 745 650,80	166 186 848,13
	Autres créances	0,00	108 745 650,80	166 186 848,13
VII	Créances à un an au plus	57 914,02	61 517 955,77	39 432 837,61
	Créances commerciales	24 494,60	14 601 062,75	16 811 096,58
	Autres créances	33 419,42	46 916 893,02	22 621 741,03
VIII	Placements de trésorerie	9 890 951,64	160 367 472,93	174 114 352,87
	Titres à revenus fixes		122 967 472,93	86 114 352,87
	Dépôts à terme	9 890 951,64	37 400 000,00	88 000 000,00
IX	Valeurs disponibles	330 967,63	9 262 292,19	7 891 395,67
	Comptes courants auprès des banques	330 967,63	9 262 292,19	7 891 395,67
X	Comptes de régularisation	46 730,63	7 852 986,52	15 882 441,46
	Charges à reporter		2 969,15	2 027,58
	Intérêts courus non échus		942 044,23	901 868,36
	Produits acquis		6 847 547,90	14 967 806,77
	Autres comptes de régularisation	46 730,63	60 425,24	10 738,75
	Virements Internes			
TOTAL DE L'ACTIF		10 429 856,81	485 556 596,46	684 414 797,34



PASSIF		Exercice 1999	Exercice 2000	Exercice 2001
		EURO	EURO	EURO
CAPITAUX PROPRES		9 569 000,76	303 654 212,88	388 013 475,43
I	Capital	9 941 769,81	9 941 769,81	9 941 769,81
	Capital souscrit	24 789 352,48	24 789 352,48	24 789 352,48
	Capital non appelé	-14 847 582,67	-14 847 582,67	-14 847 582,67
II	Primes d'émission	0,00	293 618 032,82	374 129 850,12
	Parts bénéficiaires Région Wallonne	0,00	293 618 032,82	374 129 850,12
IV	Réserves		34 893,78	72 615,17
	Réserve légale		34 893,78	72 615,17
V	Bénéfice reporté		59 516,47	776 222,92
	Perte reportée	372 769,05		
VI	Provisions			
	Gros entretiens et réparations			3 093 017,41
DETTES		860 856,68	181 902 383,58	296 401 321,91
VIII	Dettes à plus d'un an	660 899,96	106 576 944,69	160 717 723,95
	Avances convertibles			0,00
	Dettes de location-financement	41 166,15	46 830,02	35 212,19
	Dettes sur droits de superficie	0,00	106 530 114,67	160 682 511,76
	Autres emprunts	619 733,81		
IX	Dettes à un an au plus	199 956,72	71 384 289,81	127 193 089,82
	Dettes à plus d'un échéant dans l'année	12 945,16	5 627 056,69	8 778 001,98
	Dettes commerciales	64 514,91	64 346 107,46	111 101 234,39
	Dettes fiscales, salariales et sociales	122 380,07	807 660,23	1 627 398,06
	Autres dettes	116,58	603 465,43	
	Dividendes de l'exercice			0,00
	Comptes courants auprès des banques	0,00	0,00	5 686 455,39
X	Comptes de régularisation	0,00	3 941 149,08	8 490 508,14
	Charges à imputer	0,00	3 941 149,08	8 490 508,14
	Virements Internes			
TOTAL DU PASSIF		10 429 857,44	485 556 596,46	684 414 797,34



BILAN ET COMPTES DE RESULTATS

COMPTE D'EXPLOITATION		Exercice 1999	Exercice 2000	Exercice 2001
		EURO	EURO	EURO
I	Ventes et prestations	419 879,21	16 457 408,13	43 968 702,95
II	Coûts des ventes et prestations	840 053,75	19 029 757,70	50 853 625,79
	Travaux et sous-traitance	0,00	16 206 489,68	40 504 706,89
	Services et biens divers	272 050,15	615 626,24	910 659,04
	Rémunérations et charges sociales	428 017,98	2 163 173,99	2 906 631,25
	Amortissements et réductions de valeurs	139 461,81	44 467,79	6 349 252,88
	Autres charges d'exploitation	523,81	0,00	182 375,73
	Autres produits d'exploitation			248 775,19
III	Bénéfice d'exploitation	-420 174,54	-2 572 349,57	-6 636 147,65
IV	Produits financiers	57 830,04	4 142 183,31	7 984 221,83
V	Charges financières	2 961,55	13 897,50	23 710,78
VI	Bénéfice courant	-365 306,05	1 555 936,24	1 324 363,40
X	Impôts et precomptes sur le résultat	0,00	485 291,51	569 935,56
XIII	Bénéfice de l'exercice à affecter	-365 306,05	1 070 644,73	754 427,84

POSTES HORS BILAN		Exercice 1999	Exercice 2000	Exercice 2001
		EURO	EURO	EURO
•	Engagement d'acquisition immobilière	0,00	158 628 266,38	37 447 328,26
•	Engagement d'acquisition immobilière - collecteur sur plan	0,00	0,00	34 573 048,37
•	Options sur matériel en location-financement	0,00	3 582,89	3 994,85
•	Débiteur d'engagement de cession sur location-financement	0,00	5 606 848,13	8 752 071,53
•	Titres en dépôt à découvert	0,00	124 100 000,00	86 858 800,00
	TOTAL DU HORS BILAN	0,00	288 338 697,40	167 635 243,01



BILAN ET COMPTES DE RESULTATS RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

Conformément aux dispositions légales et statutaires, notamment le décret du 15 avril 1999 relatif à la création de la SPGE, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de contrôle qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001 dont le total du bilan s'élève à 684 414 797,34 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 754 427,84 €. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2001 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- *Le rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration contient les informations requises par le Code des sociétés. Aucune discordance n'apparaît entre ledit rapport et les comptes annexés.*
- *Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.*
- *Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou des dispositions légales.*



- L'exercice se clôture par un bénéfice à affecter de 754 427,84 €. L'affectation proposée par le Conseil d'administration est conforme aux dispositions légales et statutaires.

- **Contrôle des marchés**

Lors de la vérification des comptes de l'exercice sous-revue, le Collège s'est attaché à contrôler :

- d'une part, le respect de la réglementation européenne et belge en matière de marchés publics ;
- d'autre part, la comptabilisation des opérations découlant de l'exécution des marchés passés.

a) *Respect de la réglementation*

Le Collège des commissaires a plus particulièrement examiné l'attribution et l'exécution des marchés publics.

De ce point de vue, il a constaté que ceux-ci font l'objet de procédures de contrôle interne suffisantes pour garantir le respect de la réglementation applicable et pour prévenir les conflits.

b) *Comptabilisation des opérations*

La conformité et l'exactitude de la rubrique de l'actif "Terrains et constructions" a fait l'objet d'une vérification systématique qui ne donne lieu à aucune remarque.

Nous tenons enfin à remercier les différents responsables pour l'aide efficace qu'ils nous ont apportée tout au long de nos travaux de contrôle.

Le Collège des Commissaires

S.C.C. FONDU, PYL, STASSIN & C°

représentée par

P. VANDESTEENE

Président du Collège des Commissaires

Conseiller de La Cour des Comptes

P. RION

S.C.C. TOELEN, CATS, LEBRUN, MORLIE

représentée par

D. LEBRUN

S.C.P.R.L. D.C & C°

représentée par

P. BRANKAER P. CAMMARATA





**L'eau plus chère (0,1487 €)
depuis le 1^{er} septembre 2001...**

Le 1^{er} septembre 2001, votre eau de distribution a augmenté de 0,1487 € par mètre cube. Bien que cette hausse ait fait l'objet d'une importante campagne d'information, nous tenons à vous en rappeler brièvement les motifs.

Dans le souci de préserver nos ressources en eau, l'Europe a décidé qu'à l'horizon 2005, toutes les eaux usées produites par les agglomérations de plus de 2.000 habitants devront être collectées et épurées.

Lorsqu'on sait qu'il y a peu, seul le tiers de nos eaux usées était épuré, on mesure l'importance des moyens à dégager pour y parvenir. La Région wallonne ne s'y est pas trompée et a prévu des investissements à hauteur d'un milliard d'euros jusqu'à la fin 2004 ! Cette vaste opération, au terme de laquelle tous les citoyens seront gagnants, est menée en étroite collaboration avec les producteurs d'eau, les distributeurs et les épurateurs wallons qui consentent aussi de gros efforts dans ce domaine. Le consommateur lui-même acquitte déjà une taxe sur le déversement des eaux usées de 0,3966 €/m³ à la Région wallonne, ainsi qu'une redevance de 0,0992 €/m³ pour la protection des captages. Néanmoins, de nouveaux moyens financiers s'imposent, ce qui explique cette augmentation de 0,1487 € par mètre cube depuis le 1^{er} septembre 2001.

Dans la vie courante où l'on estime que chacun consomme journalièrement environ 120 litres d'eau en moyenne, cette augmentation représente 0,0186 € par jour. C'est très peu en regard de ce qui va être réalisé...

En effet, ces quelques cents vont permettre à la SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU (SPGE) de préparer un avenir meilleur pour notre environnement et notre santé, dans le respect des directives européennes en matière d'assainissement des eaux de consommation. Créée par un décret du Parlement wallon, la SPGE a pour mission d'assurer le financement de l'épuration des eaux usées, celui de la protection des captages, ainsi que la gestion coordonnée du secteur de l'eau dans lequel évoluent, à côté de quelques grands acteurs, des dizaines de petits producteurs et distributeurs.

Pour réaliser l'ensemble des investissements décrits au chapitre 2, la SPGE dispose de deux sources essentielles de financement, à savoir :

- une part importante du produit du fonds composé du produit de la taxe sur les eaux usées et de la redevance sur la protection des captages ;
- le prélèvement du coût-vérité. La première application du coût-vérité a été concrétisée en septembre 2001. Cette décision a fait l'objet d'une large campagne de communication couvrant l'ensemble du territoire wallon.

**L'eau plus chère (0,1487 €)
depuis le 1^{er} septembre 2001...**

Le 1^{er} septembre 2001, votre eau de distribution a augmenté de 0,1487 € par mètre cube. Bien que cette hausse ait fait l'objet d'une importante campagne d'information, nous tenons à vous en rappeler brièvement les motifs.

Dans le souci de préserver nos ressources en eau, l'Europe a décidé qu'à l'horizon 2005, toutes les eaux usées produites par les agglomérations de plus de 2.000 habitants devront être collectées et épurées.

Lorsqu'on sait qu'il y a peu, seul le tiers de nos eaux usées était épuré, on mesure l'importance des moyens à dégager pour y parvenir. La Région wallonne ne s'y est pas trompée et a prévu des investissements à hauteur d'un milliard d'euros jusqu'à la fin 2004 ! Cette vaste opération, au terme de laquelle tous les citoyens seront gagnants, est menée en étroite collaboration avec les producteurs d'eau, les distributeurs et les épurateurs wallons qui consentent aussi de gros efforts dans ce domaine. Le consommateur lui-même acquitte déjà une taxe sur le déversement des eaux usées de 0,3966 €/m³ à la Région wallonne, ainsi qu'une redevance de 0,0992 €/m³ pour la protection des captages. Néanmoins, de nouveaux moyens financiers s'imposent, ce qui explique cette augmentation de 0,1487 € par mètre cube depuis le 1^{er} septembre 2001.

Dans la vie courante où l'on estime que chacun consomme journalièrement environ 120 litres d'eau en moyenne, cette augmentation représente 0,0186 € par jour. C'est très peu en regard de ce qui va être réalisé. En effet, ces quelques cents vont permettre à la SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU (S.P.G.E.) de préparer un avenir meilleur pour notre environnement et notre santé, dans le respect des directives européennes en matière d'assainissement des eaux de consommation. Créée par décret du Parlement wallon, la SPGE a pour mission d'assurer le financement de l'épuration des eaux usées, celui de la protection des captages, ainsi que la gestion coordonnée du secteur de l'eau dans lequel évoluent, à côté de quelques grands acteurs, des dizaines de petits producteurs et distributeurs.

SPGE

Une information à destination de tous les consommateurs wallons (diffusée le 3 septembre 2001).

Une information à destination de tous les consommateurs wallons
(diffusée le 3 septembre 2001).





*L'eau, c'est la vie.
Protégeons-la !*

Au moment où nous imprimons ce rapport, différents dossiers importants sont soumis aux instances de la SPGE. Nous relevons notamment :

- l'actualisation du programme des investissements et du plan financier ;
- la mise en place d'une structure de financement en matière d'égouttage prioritaire ;
- l'établissement des PASH (plan d'assainissement par bassin sous-hydrographique).

ACTUALISATION DU PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS ET DU PLAN FINANCIER.

Afin de poursuivre l'approche dynamique qui caractérise l'intervention de la SPGE, une actualisation du programme des investissements est actuellement à l'étude.

Cette actualisation est étudiée sur la base des propositions faites par les organismes d'épuration agréés. Elle concerne essentiellement :

- l'adaptation du programme de base par l'inscription d'investissements supplémentaires ou figurant de façon incomplète au 1^{er} programme ;
- la prise en compte de projets permettant d'accroître l'optimisation des investissements initialement projetés ;
- les interventions dans les zones récréatives en vue de rendre celles-ci conformes aux prescriptions européennes ;
- la prise en compte des investissements pour des zones non prioritaires sous l'angle de la réglementation européenne mais pour lesquelles des critères environnementaux s'imposent.

Le plan financier est bien entendu adapté à partir de cette actualisation.

EGOUTTAGE – ÉTABLISSEMENT DES PASH (PLAN PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE)

Conformément à la décision du Ministre ayant l'eau dans ses attributions, la SPGE a lancé, dès à présent, la procédure d'élaboration des PASH se rapportant aux sous-bassins de la Dyle-Gette et de la Vesdre.



Les organismes d'épuration concernés réalisent ce travail sous la responsabilité de la SPGE chargée d'assurer une approche uniforme sur l'ensemble du territoire.

Selon la note d'orientation adoptée par le Gouvernement wallon, les PASH auront pour vocation de définir et de délimiter 4 grandes catégories de zones d'assainissement au sein de tout territoire destiné à l'urbanisation aux plans de secteur, à savoir :

- zone d'épuration collective (ZEC) avec comme subdivision :
 - ZEC de 2000 EH et plus
 - ZEC de moins de 2000 EH
- zone d'épuration individuelle pouvant être précisée en :
 - ZEI à la parcelle
 - ZEI groupée
- zone d'assainissement privé (ZAP) spécifique à certaines zones naturelles, zone d'activités économiques ou zones touristiques

Outre l'information de zonage, les PASH comprendront à titre indicatif, les réseaux d'égouttage et d'assainissement existants ou à réaliser.

La SPGE est chargée de coordonner ces travaux et d'élaborer un système d'information tant descriptif que cartographique.

EGOUTTAGE PRIORITAIRE.

La mise en place d'une structure de financement et d'investissement en matière d'égouttage prioritaire est en cours d'étude et d'analyse.

L'enjeu est double. La démarche doit en effet déboucher sur une accélération du rythme des investissements en égouttage d'une part et une coordination plus grande entre ces derniers et les travaux de construction des STEP et de pose des collecteurs, d'autre part.

L'intervention de la SPGE pour ce domaine doit aussi permettre de réduire la charge financière des communes en la



matière. Plusieurs processus de financement sont actuellement à l'étude (intervention de la BEI notamment).



Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre site internet. Dès l'approbation par le Gouvernement, vous y trouverez le programme actualisé des investissements qui est présenté par bassin sous hydrographique.

Une rubrique concernant l'évolution des dossiers stratégiques sera prochainement disponible sur ce site.

www.spge.be

71



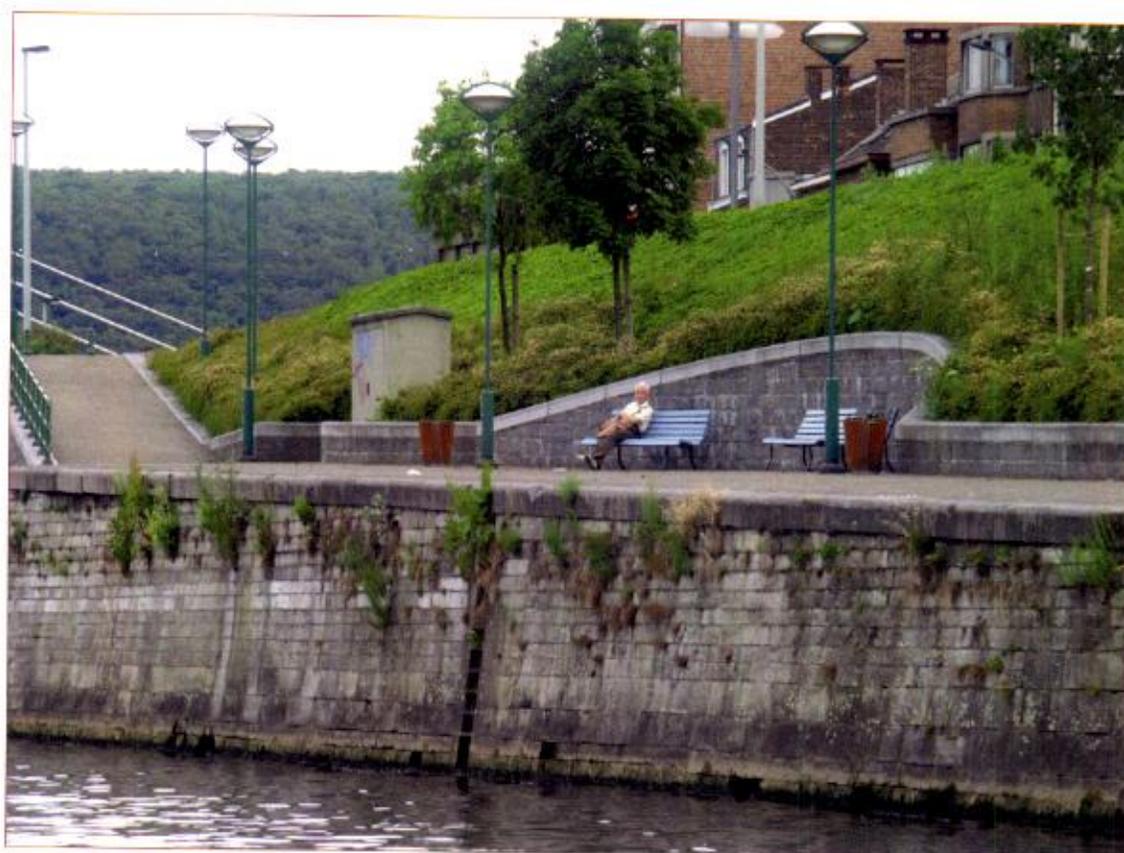
SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU

Société Anonyme de Droit Public

Siège social :
rue Laoureux 46
4800 Verviers

Tél. : 087 32 44 00
Fax : 087 32 44 01
E-mail : info@spge.be

www.spge.be



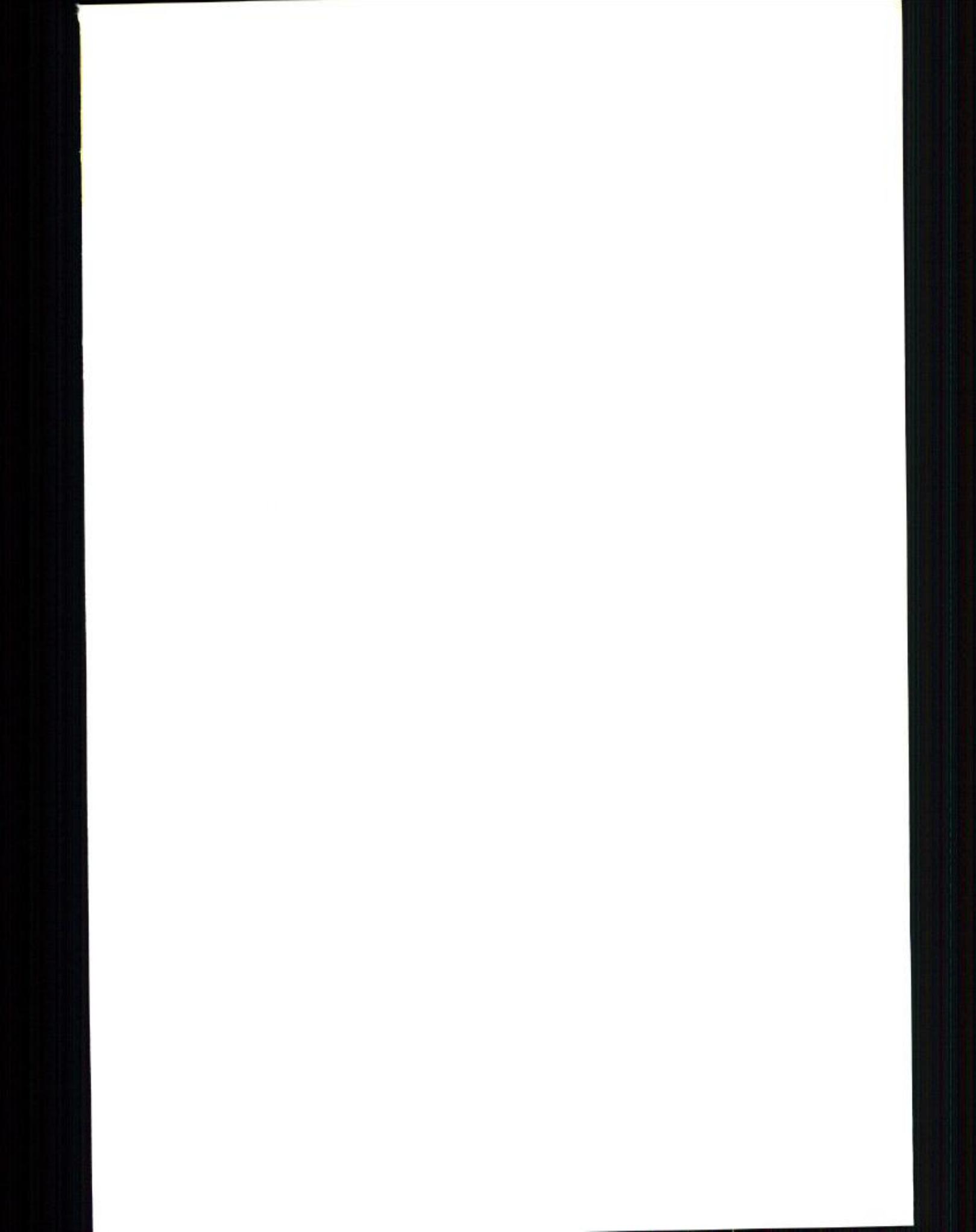
photos : Semences de curieux asbl, p. 9, 19, 23, 66, 68, 71
daylight.com, p. 2, 6, 7, 8, 12, 17, 21; 52, 60
Goldo graphisme p. 10, 16, 53, 57, 72
N. D'Ydewalle, p. 3
© PhotoAlto / Jean-Luc Dolmaire, C1, p. 1, 54

72

Réalisation : Piette Communication



SPGE - Rapport d'activités 2001



SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU

Société Anonyme de Droit Public

Siège social :

rue Laoureux 46

4800 Verrièrs

Tél. : 087 32 44 00

Fax : 087 32 44 01

E-mail : info@spge.be

www.spge.be